

**UNIVERZITA PALACKÉHO V OLOMOUCI**

**FILOZOFICKÁ FAKULTA**

**Katedra romanistiky**

**Michaela Konvalinková**

**Immigration - grandes tendances: Immigration en France  
depuis 1974 à nos jours**

**Magisterská diplomová práce**

**Vedoucí diplomové práce: Mgr. Slavomír Míča**

**OLOMOUC 2009**

**UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC**

**FACULTÉ DES LETTRES**

**Département des Études romanes**

**Michaela Konvalinková**

**Immigration - grandes tendances: Immigration en France  
depuis 1974 à nos jours**

**Mémoire de Master**

**Directeur du mémoire : Mgr. Slavomír Míča**

**OLOMOUC 2009**

Prohlašuji, že jsem tuto diplomovou práci vypracovala samostatně na základě uvedených pramenů a literatury.

V Olomouci, dne 13. dubna 2009 .....

Tímto bych ráda poděkovala vedoucímu své diplomové práce Mgr. Slavomíru Míčovi za mnoho cenných rad a připomínek při vypracování této práce.

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>XIX<sup>e</sup> siècle - naissance de l'immigration</b> .....	<b>3</b>
2.1	L'immigration de voisinage .....	4
2.1.1	Les Allemands.....	4
2.1.2	Les Belges .....	5
2.1.3	Les Italiens .....	5
2.1.4	Les Anglais.....	6
2.1.5	Les Polonais .....	7
2.1.6	Les Juifs .....	7
<b>3</b>	<b>L'immigration pendant les deux grandes guerres</b> .....	<b>8</b>
3.1	Les immigrés dans la Première Guerre Mondiale (1914 – 1918).....	8
3.1.1	La France et ses colonies dans la guerre .....	8
3.2	L'immigration entre les deux guerres (1918 – 1939).....	10
3.3	La France avec ses immigrées dans la Seconde guerre Mondiale (1939 – 1945).....	11
3.3.1	Régime de Vichy.....	12
3.3.2	La Résistance .....	13
<b>4</b>	<b>L'immigration pendant les Trente Glorieuses</b> .....	<b>14</b>
4.1	Début de la politique d'immigration .....	14
4.2	Le flux migratoire européen.....	15
4.3	Les flux migratoires africains.....	16
4.4	La xénophobie dans la société française .....	17
<b>5</b>	<b>L'immigration depuis 1974 à nos jours</b> .....	<b>19</b>
5.1	La fermeture des frontières, « Million Stoléru » et la loi Bonnet .....	19
5.2	De gauche à droite, de droite à gauche .....	21
5.3	L'évolution d'immigration depuis 1989 à nos jours .....	23
5.4	L'immigration récente en chiffres.....	26
5.4.1	L'immigration permanente et l'immigration temporaire .....	28

<b>6</b>	<b>Les grands débats politiques</b> .....	31
6.1	Le regroupement familial.....	31
6.1.1	La procédure de la demande à reconnaissance du regroupement familial.....	33
6.2	France, la terre d'asile.....	34
6.2.1	Les réfugiés et les demandeurs d'asile.....	35
6.2.2	La procédure de la demande d'asile.....	36
6.3	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.....	37
6.3.1	Acquisition de la nationalité française.....	38
6.4	Modèle d'intégration.....	39
<b>7</b>	<b>Le rôle d'immigration dans l'économie française</b> .....	42
7.1	Les étrangers sur le marché du travail.....	42
7.2	Condition du travail des étrangers.....	44
7.3	Les procédures de demande de l'emploi.....	45
<b>8</b>	<b>L'immigration, berceau des problèmes sociaux</b> .....	47
8.1	La crise du logement.....	47
8.2	Le chômage.....	49
8.3	Scolarité et formation des immigrés.....	51
8.4	Religion contre laïcité.....	53
8.5	Discrimination et racisme.....	54
<b>9</b>	<b>La Politique d'immigration</b> .....	57
9.1	L'évolution de la politique d'immigration.....	57
9.2	La politique d'immigration de Nicolas Sarkozy.....	60
9.3	La politique d'immigration récente.....	61
<b>10</b>	<b>Que pensent les immigrés?</b> .....	64
<b>11</b>	<b>Conclusion</b> .....	77
<b>12</b>	<b>Citations</b> .....	79

<b>13</b>	<b>Références bibliographiques et sources d'information</b> .....	92
13.1	Monographie .....	92
13.2	Sources électroniques.....	93
<b>14</b>	<b>Résumé</b> .....	97
<b>15</b>	<b>Resumé</b> .....	98
<b>16</b>	<b>Annexes</b> .....	99
16.1	Annexe 1 : Les étrangers en France 1851 – 1911 .....	99
16.2	Annexe 2 : Répartition des immigrés par pays d'origine 1962 – 1999.....	100
16.3	Annexe 3 : Par année, nationalité et continent 1994 – 2006.....	101
16.4	Annexe 4 : Par motif d'admission en 2006 .....	102
16.5	Annexe 5: Population active étrangère 1990 - 1999 .....	103
16.6	Annexe 6: Taux de chômage des immigrés selon le sexe et l'âge en 2007.....	104
16.7	Annexe 7: Répartition des immigrés, des non-immigrés selon le diplôme.....	105

## 1 Introduction

L'immigration est un phénomène inséparablement lié avec la France. Pendant plus que deux siècles cette dernière a accueilli un nombre innombrable des immigrés en provenance de tous les coins du monde. Leur total dans la société française est si important qu'il influence le pays dans presque tous ses domaines. L'immigration se reflète le plus dans la société, ainsi que dans l'économie, la politique, l'éducation etc. Le gouvernement, qui se rend compte de la situation difficile, fait de l'immigration l'un des sujets les plus discutés au niveau politique national et aussi européen ces dernières années. Comment la problématique de l'immigration est née ? Comment la situation évolue pendant des années ? Quelle est l'attitude de l'Etat vers les immigrés ? Les réponses à toutes ces questions seront données dans les pages suivantes.

Le mémoire a pour but d'expliquer l'évolution de l'immigration en France depuis son existence jusqu'aujourd'hui. En traçant l'histoire de l'immigration à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, à travers les deux Grandes Guerres jusqu'à nos jours, il observe ce phénomène de plusieurs points de vue. Le mémoire explique les raisons d'arrivées des étrangers en France, leur place dans la société et leur intégration dans la société française. Il suit également les attitudes de l'Etat vers les immigrés dans les différentes époques. L'objectif de ce travail est de donner aux lecteurs une vue globale sur la problématique en question.

La première partie du livre portant sur l'évolution de l'immigration est classée chronologiquement selon les périodes importantes. La partie suivante décrivant l'immigration actuelle est divisée thématiquement. Les chapitres traitent des débats politiques les plus discutés, le rôle des étrangers dans l'économie du pays, les problèmes sociaux liés avec l'immigration et l'évolution de la politique d'immigration. Le dernier chapitre est le résultat d'une petite enquête effectuée parmi les étrangers vivant en France. Cette partie du mémoire



contient plusieurs questionnaires remplis par les immigrants. Pour mieux illustrer la problématique, le mémoire est complété par les graphiques, cartes, données statistiques qu'un lecteur peut trouver dans l'annexes.

Pour les chapitres descriptifs plusieurs œuvres de la littérature spécialisée ont été consultées. Ces dernières sont écrites par des professeurs universitaires, des historiens et des spécialistes s'occupant de la question d'immigration. Pour les chapitres plutôt analytiques les données statistiques élaborées par l'Institut National de la Statistique et des Études économiques et par l'Institut National des Études Démographiques ont été compulsées. La liste de la littérature et des sites d'internet utilisés sont résumés dans la partie du mémoire appelée « Bibliographie ».

## 2 XIX<sup>e</sup> siècle - naissance de l'immigration

La France est reconnue en tant que pays d'accueil. On y trouve des étrangers sur son sol depuis très longtemps. Les premières mentions de la présence d'étrangers sur le territoire français remontent déjà à l'époque gallo-romaine. On constate déjà un afflux d'étrangers sous le règne des Bourbons. Le roi invite des artistes, des techniciens et des conseillers de différentes nationalités dans le royaume. Mais même si le nombre d'étrangers est déjà important à cette époque, on ne parle pas encore d'immigration telle qu'on la connaît aujourd'hui. Il s'agit juste d'un « déplacement de la population » ou d'une « migration ».

C'est le 19<sup>e</sup> siècle qui a donné naissance à la dénomination « immigration ». Pour l'expliquer, il y a plusieurs raisons. En effet, c'est à cette époque qu'on définit les frontières des pays européens. Sans frontières, on ne peut parler que de déplacement de la population. Parallèlement le nombre des étrangers augmente considérablement et l'immigration devient un problème d'État. La Révolution de 1789 a sans doute contribué également à la naissance de l'immigration. Elle définit, pour la première fois « l'identité nationale ». On distingue alors les citoyens français et des étrangers et on peut identifier les immigrés.

Au 19<sup>e</sup> siècle, on remarque une stagnation de la population française. Alors qu'au début du 18<sup>e</sup> siècle, la France est le pays européen le plus peuplé, elle n'est plus que le cinquième, un siècle plus tard. [1] Pour réduire cette crise démographique, l'Etat décide d'ouvrir ses portes aux immigrés et de compenser la perte de population par l'arrivée d'étrangers.

Le 19<sup>e</sup> siècle est caractérisé par la révolution industrielle. Elle se développe en France surtout dans l'industrie minière, textile et agriculture mais aussi dans les sciences et les technologies. Comme il a été déjà mentionné dans la

partie précédente, la France souffre d'une crise démographique. Par conséquent, elle manque de main d'œuvre pour son industrie. C'est une des raisons qui pousse l'Etat à faire venir des étrangers. C'est justement la crise démographique et la révolution industrielle qui provoquent le premier afflux d'immigrés. Ce sont surtout les étrangers de pays voisins qui arrivent en France en nombre important. Des Allemands, des Belges, des Italiens mais aussi des Anglais s'installent près des frontières. Les Polonais qui arrivent en France sont assez nombreux. Ils créent une communauté à Paris et s'installent aussi dans le Nord du pays. Il ne faut pas oublier les Juifs dont le nombre dans la société française augmente au cours du 19<sup>e</sup> siècle.

Avec l'arrivée massive des immigrés, les premières marques de xénophobie apparaissent.

## ***2.1 L'immigration de voisinage***

### **2.1.1 Les Allemands**

Les Allemands sont les premiers immigrés à arriver en France en masse. « *En 1820, 30 000 Allemands résident en France, en 1848, leur nombre est estimé à six fois plus, dont 60 000 pour la seule ville de Paris, ce qui est considérable pour l'époque.* » [2] Il existe plusieurs raisons qui obligent les Allemands à quitter leur pays natal. La crise de l'agriculture des années vingt du 19<sup>e</sup> siècle provoque une immigration économique. Les régimes trop autoritaires de Metternich et Frédéric-Guillaume de Prusse créent une immigration politique. Selon Philippe Dewitte on parle aussi d'immigration artistique car bon nombre d'artistes allemands partent pour Paris qui devient le centre de la vie culturelle de l'époque. [3]

### 2.1.2 Les Belges

Le 19<sup>e</sup> siècle est marqué par l'arrivée massive des Belges. C'est surtout à partir de 1850 que les Wallons et les Flamands arrivent en France. Leur nombre augmente énormément pour atteindre presque 40% de la population étrangère à la fin du siècle. [4] La communauté belge devient alors l'une des plus importantes du territoire de la France.

Les Belges s'établissent dans le Nord de la France et dans la capitale. Ils sont principalement employés dans l'industrie de textile. Parfois ils sont si nombreux qu'ils fondent leurs propres usines. Comme leur nombre ne cesse d'augmenter dans une industrie textile déjà en sureffectif, ils cherchent à s'employer dans la métallurgie et dans le bâtiment. Il ne faut non plus oublier les saisonniers qui arrivent aussi en nombre important et qui travaillent dans l'agriculture. A la fin du siècle, leur nombre ne cessant de croître, on les retrouve jusque dans le Sud-ouest de la France. [5]

Au début les Belges s'intègrent bien parce que leur culture est proche de celle des Français mais avec le nombre, les sentiments de xénophobie apparaissent. Déjà dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle les premières émeutes anti-Belges éclatent. Les Français, pensant que les Belges prennent leur travail, les forcent à quitter la France. C'est ce qui explique le retour des Belges vers leur pays d'origine.

### 2.1.3 Les Italiens

Parmi les étrangers qui arrivent en France en grand nombre, on trouve les Italiens. Leur présence n'est pas nouvelle car ils étaient déjà en France au 16<sup>e</sup> siècle. Mais au cours du 19<sup>e</sup> siècle, surtout à la fin, leur nombre progresse énormément. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, la France compte plus d'Italiens que Belges. Selon Yves Lequin on parle du « *remplacement du cycle belge par le cycle italien* ». [6]

En traversant des Alpes, ils se fixent dans le Sud et Sud-est de la France pour bientôt occuper presque tout le rivage de la Méditerranée. On les retrouve dans toutes les grandes villes du Sud – Marseille, Nice, Cannes, Antibes et Menton. [7] Comme les autres immigrés, ils arrivent en France pour y trouver de meilleures conditions de la vie et de travail. Ils sont embauchés comme ouvriers dans des usines de textile, comme maçons et terrassiers dans l'industrie du bâtiment et comme saisonniers dans l'agriculture.

La population italienne est comparable à la population Belge. Mais alors que l'intégration des Belges ne pose pas de gros problèmes, la présence des Italiens engendre plusieurs conflits. La raison de ces conflits est toujours la même. Les Italiens sont les voleurs parce qu'ils prennent le travail des Français. Les affrontements sont parfois sanglants. En 1881 à Marseille on dénombre trois morts et une vingtaine de blessés après les vêpres anti-italiennes. [8] Le combat le plus grave se déroule en 1893 à Aigues-Mortes, près de Montpellier. Les Français armés chassent les saisonniers italiens. Le bilan de ce conflit est beaucoup plus grave : 8 morts et une cinquantaine de blessés. [9] Avec ces conflits, on assiste à la naissance d'une véritable xénophobie.

#### **2.1.4 Les Anglais**

Les étrangers qui arrivent en France d'un pays plus lointain et qui sont même obligés de traverser la mer sont les Anglais. Même si leur nombre n'est pas très important (il ne s'agit pas d'immigration de masse) il faut les mentionner si on parle des immigrés du 19<sup>e</sup> siècle. L'immigration Anglaise diffère de l'immigration des autres nationalités. C'est la révolution industrielle qui les amène en France. Tandis que les autres arrivent en France surtout pour gagner leur vie, les Anglais s'y installent pour créer des commerces. Ils sont riches et construisent des usines de textile ou métallurgiques dans le Nord. Grâce à cette richesse, ils s'intègrent à la bourgeoisie locale et ils s'engagent en politique.

### 2.1.5 Les Polonais

Entre la fin du siècle et la Grande Guerre, la France connaît une immigration polonaise. Ce sont les seuls arrivants d'un pays non-frontalier de cette importance. A cette époque, la Pologne est divisée en trois parties : russe, autrichienne et prussienne. Les migrants sont surtout originaires de la partie russe. Ils arrivent en France principalement pour des raisons politiques. Ils quittent leur pays car ils n'acceptent pas la domination russe. Ils s'installent à Paris où ils établissent leur communauté. Comme les Anglais, ils s'engagent en politique.

Parmi des immigrés polonais on peut trouver quelques artistes connus dont l'écrivain Adam Mickiewicz ou le pianiste Frédéric Chopin.

### 2.1.6 Les Juifs

La situation des Juifs est liée avec l'immigration du 19<sup>e</sup> siècle. En 1815 le congrès de Vienne retire les droits civiques des Juifs en Allemagne et en Autriche, tandis qu'en France, pays libéral, tous ces droits leur sont garantis. Cela provoque logiquement un exode massif. Ici, ils trouvent asile. Environ 7 000 Juifs d'Europe orientale s'installent en France entre 1876 et 1901. Ils atteignent le nombre de 30 000 avant la Grande Guerre en 1914. [10] Comme ils sont nombreux à arriver en peu de temps, les Français ne sont pas très accueillants et des problèmes de racisme apparaissent. On parle alors d'antisémitisme. Le paroxysme est atteint avec l'affaire Dreyfus. « *Injustement accusé de trahison en faveur de l'Allemagne, victime d'une machination fomentée au sein même d'une armée marquée par l'antisémitisme, Dreyfus est dégradé en 1985 et condamné au bagne.* » [11] Cette affaire restera présente dans la mémoire collective pendant longtemps. Elle a stigmatisé la société et la vie politique en France et gangrené les relations entre Juifs et Français de souche.

### **3 L'immigration pendant les deux grandes guerres**

#### ***3.1 Les immigrés dans la Première Guerre Mondiale (1914 – 1918)***

La population de la France baisse au cours du 19<sup>e</sup> siècle et cela cause un problème à la veille de la Grande Guerre. La France manque de main-d'œuvre et surtout des soldats. Pour résoudre ce problème l'Etat adopte en 1889 une loi qui dit : « *les personnes nées en France de parents étrangers eux-mêmes nés en France sont automatiquement français, sans possibilité de décliner la nationalité.* » [12] Mais cette mesure ne comble pas le déficit de population et c'est pour cette raison que l'Etat demande aux habitants de ses colonies et des pays neutres ou alliés de s'engager.

Pendant la Grande Guerre, la composition de la population change beaucoup. Les Allemands et les Autrichiens qui étaient assez nombreux dans le pays avant la guerre partent, d'autres nationalités arrivent. Entre 1914 et 1918 la France accueille plus de 40 000 nouveaux habitants étrangers. [13]

##### **3.1.1 La France et ses colonies dans la guerre**

L'immigration en France pendant la Première Guerre Mondiale est caractérisée surtout par un afflux d'africains. Ils sont 600 000 à arriver, dont 172 000 Algériens et 160 000 Sénégalais. [14] C'est la première fois que le pays accueille un nombre aussi important d'africains. La raison de leur arrivée est claire. L'Etat a besoin de soldats et d'ouvriers qui vont aider la France à gagner à la guerre. Ces nouveaux arrivants viennent d'Algérie mais aussi de Tunisie, du Maroc, d'Indochine ou de Madagascar. L'immigration féminine est aussi importante que l'immigration masculine. Tandis que les hommes arrivent en France pour se battre, leurs femmes les suivent en France pour travailler dans l'industrie de guerre.

Le ministère de la Guerre est entre autre chargé du recrutement des soldats et des ouvriers africains. Comme le recrutement volontaire n'est pas suffisant, le ministère de la Guerre offre aux combattants africains citoyenneté française en contrepartie de leurs services militaires. Cette promesse ne sera jamais suivie de faits et après la guerre les immigrés africains sont contraints de rentrer dans leurs pays.

Les années 1914 et 1918 voient également l'arrivée d'immigrés de pays neutres ou alliés. « *Environ 225 000 Européens : Espagnols, Italiens, Portugais, Grecs, Bulgares,...* » [15] sont accueillis. Les raisons de leur arrivée diffèrent selon leurs nationalités. Tandis que certains arrivent sur la base des accords bilatéraux conclus entre la France et quelques pays étrangers (Espagnol, Italie, Portugal), d'autres viennent pour obtenir la nationalité française. Comme c'est la première fois que la France profite d'une arrivée en masse, l'Etat décide de s'engager plus profondément et prend des mesures pour contrôler les immigrés. Par le décret du 1917 les cartes du séjour sont introduites et sont distribuées aux étrangers. [16]

La guerre fait venir beaucoup d'étrangers mais voient aussi le départ d'un certain nombre. Les Italiens qui sont les plus nombreux au tournant des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles sont obligés de partir vers l'Italie. Dès le début de la guerre. Puisque l'Italie entre aussi en guerre en 1915, les Italiens qui habitent hors de l'Italie sont convoqués pour aider leur patrie.

En ce qui concerne l'intégration des nouveaux arrivés, il faut constater que cette dernière n'occasionne pas de problèmes graves. Même si les caractères et les cultures sont assez différents, les Français sont en bons termes avec les étrangers. L'immigration est interprétée positivement et les Français sont fiers d'avoir un grand Empire colonial où l'entraide existe.



### 3.2 *L'immigration entre les deux guerres (1918 – 1939)*

Après la Première Guerre Mondiale la situation dans certains pays d'Europe n'est pas très favorable pour leurs ressortissants. La dictature instaurée à l'Est, le génocide en Arménie, causent des mouvements de population dans toute l'Europe. Ces « immigrés d'après guerre » comme on peut les appeler, s'installent en majorité en France, qui est bien connue en tant que pays d'accueil symbole de liberté. Le fait que ces immigrés restent au sein de l'Europe est aussi renforcé par l'adoption de la loi aux Etats-Unis qui durcit les conditions d'entrée dans le pays. Autant que pendant la Première Guerre Mondiale, la France est donc touchée par l'immigration massive dans l'entre-deux-guerres.

La France comme les autres pays européens est dévastée après la guerre, l'industrie ainsi que l'agriculture baissent énormément et la population diminue de 10%. [17] La France doit encore une fois faire appel à une main-d'œuvre étrangère et encore une fois recrute des immigrés. Pour faire les faire venir, le gouvernement signe des accords avec les gouvernements polonais et italien en 1919 et en 1920 avec la Tchécoslovaquie. Mais la demande des ouvriers étrangers est si grande que les engagements de l'Etat ne suffisent pas. On établit alors des organismes privés qui ont pour son but de recruter les étrangers. En 1924 la Société générale d'immigration qui devient une des entreprises de recrutement privée la plus importante est fondée. Pendant les douze ans qui suivent la fin de la guerre, la France accueille le plus d'immigrés de son histoire. « Tandis que 1 132 000 étrangers résidaient en France en 1911, ils sont 1 550 000 en 1921 et 2 900 000 en 1931, année culminante de la présence étrangère dans la France de l'entre-deux-guerres. » [18] A la fin des années vingt, ce sont les Polonais et les Italiens qui sont les plus nombreux. Parmi eux, il y a la physicienne polonaise Marie Curie Skłodowska et le peintre espagnol Pablo Picasso. A cette époque la France voit arriver des immigrés en provenance de Hongrie et de Yougoslavie. Comme il a été déjà mentionné, les dictatures de l'est de l'Europe et le génocide en Arménie provoquent l'immigration politique.

Beaucoup de réfugiés arméniens et russes trouvent asile en France à cette époque.

Le recrutement des étrangers n'est pas la seule mesure qui soit prise. Pour combler les pertes que la guerre a provoquées, le gouvernement publie des ordonnances pour faciliter les conditions d'acquisition de la nationalité française.

La situation change tout à fait dans les années trente. Le pays fait face à une crise économique et celle-ci aggrave les conditions de vie des immigrés. Les étrangers qui étaient tant sollicités, il y a quelques années sont maintenant vus comme des gens qui prennent le travail des Français. A cause des limites du droit de travail, beaucoup d'étrangers perdent leur emploi. « *11% des employés français vont perdre leur emploi contre 39% d'étrangers* » [19] dans le Nord du pays. Des dispositions réglementaires sont prises et les immigrés sont renvoyés en masse dans leurs pays d'origins.

La crise économique provoque la xénophobie. Dans les cœurs de Français le nationalisme encore plus fort qu'avant se réveille et avec *le slogan d'extrême droite « La France aux Français »* ils manifestent contre les immigrés. [20] Malgré la xénophobie ambiante et la crise, il y a quand même de nouveaux arrivants. Des Juifs en provenance de l'Allemagne et de l'Autriche qui s'installent sur le territoire de la France avant la Seconde guerre mondiale.

### ***3.3 La France avec ses immigrées dans la Seconde guerre Mondiale (1939 – 1945)***

Pendant la Seconde guerre mondiale la France se comporte de la même manière que pendant la Première guerre de point de vue de l'immigration. Les étrangers qui habitent sur le territoire français ainsi que dans les colonies viennent aider la « mère-patrie » à gagner la guerre.

Pendant la France n'est pas unie. D'un côté il y a le régime de Vichy, dirigé par le maréchal Pétain qui collabore avec des Nazis. De l'autre côté, il y a la France de Charles de Gaulle qui entre en Résistance.

### 3.3.1 Régime de Vichy

La France qui collabore avec des Nazis, instaure le Régime de Vichy. Le but de ce régime nationaliste est de nettoyer la société de ceux qu'elle juge ne pas faire partie de la « race pure ». Les premiers touchés sont des Juifs, suivis par des étrangers et des « nouveaux » Français qui ont été naturalisés.

Sous le régime de Vichy les droits des étrangers sont bafoués. D'abord ils ne peuvent pas travailler dans le service public. Mais peu à peu les conditions se détériorent encore. 15 000 étrangers se voient retirer la nationalité française dans les premières années de la guerre. [21] Il faut souligner que le gouvernement du maréchal Pétain n'était pas forcé par les Nazis de prendre ces mesures.

A la fin des années trente, avant la guerre la France crée les camps d'internement qui sont d'abord destinés aux étrangers indésirables. Le régime de Vichy utilise ces camps pendant la guerre mais ils ne sont plus utilisés pour isoler les étrangers. Cette fois les étrangers et les Juifs y attendent la mort. Les prochaines destinations pour la majorité d'entre eux sont les camps d'extermination en Allemagne. Ce sont surtout des Juifs d'origine étrangère qui trouvent leur mort en Allemagne. En proportion « *40% des Juifs étrangers seront déportés, contre 10% des Juifs français* ». [22]

Le 27 septembre 1940, le gouvernement publie la loi qui établit des Groupements des travailleurs étrangers (GTE). [23] Ce sont surtout les Espagnols, les Polonais et les Tchèques qui sont touchés par ces mesures pour être bientôt envoyés comme travailleurs en Allemagne.

### 3.3.2 La Résistance

La Résistance est le contraire du Régime de Vichy. A sa tête, il y a le Général Charles de Gaulle qui dirige son mouvement depuis Londres et lutte avec ses hommes contre le régime de Pétain et les Allemands. Les troupes de la Résistance sont formées par des Français, des étrangers de nationalités diverses et des habitants des colonies. Tous ensemble, ils se battent sous le drapeau français pour libérer le pays. Même des Allemands rejoignent le mouvement du Général de Gaulle. Ils sont engagés dans la Wehrmacht et donnent des informations à la Résistance. Ce regroupement est aussi appelé TA – travail allemand.

Juste au début de la guerre en 1939, la France fait appel aux habitants des colonies d'Afrique. Comme pendant la Première Guerre Mondiale, ce sont les Maghrébins, les Malgaches et les Indochinois qui arrivent en grand nombre. Il y a presque 200 000 Maghrébins, 41 000 Malgaches et 49 000 Indochinois mobilisés dans l'armée française. [24] Des armées nord-africaines libèrent la grande partie du Sud-ouest de la France.

Comme il a été déjà mentionné, dans les premières années de la guerre beaucoup d'immigrés se voient retirer la nationalité française à cause des mesures prises par le gouvernement du maréchal Pétain. Après la guerre c'est le contraire. Le nombre d'étrangers naturalisés augmente énormément (près de 136%). [25]

Tandis qu'avant 1939, la xénophobie s'intensifie dans la société française, elle disparaît après la guerre. Les immigrés sont vus positivement car ils ont contribué pour beaucoup à la victoire du pays. Après la guerre, le gouvernement décide de garder ses nouveaux « frères » sur son sol. Cette décision n'est pas un geste de remerciement, elle a plutôt des raisons économiques. La France se rend compte que pour renaître de la guerre elle aura besoin d'aide.

## 4 L'immigration pendant les Trente Glorieuses

Les Trente Glorieuses correspondent à une période de prospérité de trente ans après la Seconde guerre mondiale. A cette époque le pays se reconstruit. L'industrie se développe et son économie fleurit. C'est l'époque de la création d'une politique d'immigration. Le gouvernement lance de vrais contrôles des flux d'immigrés.

Pendant les Trente Glorieuses, la structure de la population française change. Alors qu'avant la guerre, les Belges, les Italiens et les Polonais sont les plus nombreux, désormais ce sont surtout des Espagnols et des Portugais qui forment l'essentiel de la population étrangère. Un nombre important d'immigrés en provenance d'Afrique, en particulier du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Maurétanie et Libye) arrive en France. Selon les pays des immigrés, on pourra alors distinguer deux flux migratoires : européen et africain.

La période de prospérité finit par une crise économique qui arrive dans les années soixante-dix. Comme lors de la crise des années trente, la société française fait face à des problèmes de xénophobie.

### 4.1 *Début de la politique d'immigration*

Après la Seconde guerre mondiale, la France manque encore une fois la main-d'œuvre pour la reconstruction du pays. Comme dans le passé, le gouvernement décide d'embaucher des étrangers. Le 2 novembre 1945 l'Etat publie une ordonnance<sup>1</sup> crée l'Office national d'immigration (ONI), responsable du recrutement des travailleurs étrangers. [26] Mais la même ordonnance est beaucoup plus draconienne. C'est la première fois qu'une loi impose des

---

<sup>1</sup> [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=117F5E9BC5867687E120324AD0855F0C.tpdjo12v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000000699573&categorieLien=cid&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=117F5E9BC5867687E120324AD0855F0C.tpdjo12v_3?cidTexte=JORFTEXT000000699573&categorieLien=cid&dateTexte=)

contrôles d'arrivées d'immigrés. L'ordonnance du novembre 1945 donne naissance à une vraie politique d'immigration en France (voir le chapitre – *Politique d'immigration en France*).

C'est grâce à l'Office national d'immigration que le pays peut faire venir des travailleurs étrangers. Le gouvernement conclut des accords avec plusieurs pays pour faire venir des ouvriers. En vertu de ces accords, des Italiens, des Portugais, des Turcs, des Yougoslaves s'installent en France pendant les Trente Glorieuses.

#### ***4.2 Le flux migratoire européen***

Comme il a été déjà mentionné dans l'introduction de ce chapitre l'immigration européenne concerne surtout des Espagnols et des Portugais qui s'intègrent bien dans la société française.

Les immigrés en provenance d'Espagne sont avant tout des réfugiés politiques qui ne sont pas d'accord avec le Franquisme<sup>2</sup> instauré dans leur pays. Ils s'exilent et trouvent refuge en France. L'immigration espagnole se poursuit même après le retour à une politique plus acceptable. Cette fois les Espagnols partent pour trouver des conditions de vie plus favorables. Les hommes sont embauchés dans le bâtiment, dans l'agriculture, les femmes souvent comme femmes de ménage. Leur nombre dépasse bientôt le nombre des Italiens qui étaient les plus nombreux dans l'entre-deux-guerres. Au début des années soixante-dix, plus que 600 000 Espagnols habitent sur le territoire français. [27] Beaucoup demanderont la nationalité française.

Pendant les Trente Glorieuses les Portugais sont aussi nombreux à arriver. «*De 1962 à 1969, le nombre des Portugais en France passe de 50 000 à*

---

<sup>2</sup> Régime politique instauré en Espagne entre 1939 et 1977 par le général Francisco Franco contestant les principes démocratiques

500 000; en en deux années, 1969 et 1970, près de 250 000 migrants arrivent en France, dont 170 000 travailleurs permanent. » [28] Comme les Espagnols ils quittent leur pays pour des raisons politiques. La guerre coloniale en Afrique et surtout la dictature de Salazar forcent des hommes servir dans l'armée. [29] Pour échapper à ce service, les Portugais franchissent les frontières. Bien souvent, ils arrivent en France sans papiers.

D'autres immigrants arrivent des pays de l'Europe de l'Est. Des Tchécoslovaques, des Polonais et des Hongrois qui ne sont pas d'accord avec les régimes communistes, quittent leurs patries pour s'installer en France qui leur offre la liberté.

### **4.3 Les flux migratoires africains**

Pendant les Trente Glorieuses la France profite d'un afflux migratoire africain important. Ce sont surtout les Algériens, les Marocains et les Tunisiens qui arrivent en nombre important.

Il faut souligner que jusqu'en 1962 l'Algérie est l'une des colonies françaises. On ne peut pas donc considérer les déplacements des Algériens vers la France comme les mouvements migratoires. En plus selon la loi « *le statut de 1947 fait des musulmans d'Algérie des Français à part entière* ». [30]

Avant la guerre franco-algérienne, la France est ouverte aux travailleurs en provenance de cette colonie et accueille beaucoup d'Algériens. A la fin de la guerre, la France et l'Algérie concluent les accords d'Evian qui entre autre garantissent la libre circulation des ressortissants au sein de ces deux pays. [31] L'application de ces accords ne pose problème, ni en France, ni en Algérie.

En Algérie indépendante, il y a plus que 230 000 « harkis »<sup>3</sup>, qui sont considérés comme des traites. [32] Ils sont rejetés et font l'objet de représailles. Presque la moitié d'entre eux sont tués. Après la guerre d'Algérie, ceux qui ont survécu partent en France. Les Français d'Algérie sont rapatriés en France. Les « Pieds-noirs », comme on les appelle doivent être acceptés en France. D'après la loi, ils sont Français à part entière. Le gouvernement cherche à réduire le nombre d'Algériens cherchant à vivre en France. Ces nouveaux résidents ne sont pas souhaités. On leur offre même une somme financière pour retourner.

Puisque l'économie et l'industrie française se développent rapidement et la France a besoin de la main-d'œuvre, les Algériens sont accueillis sans problèmes. Le gouvernement leur offre même le logement dans les HLM<sup>4</sup>. Ils se fixent le plus souvent dans la capitale ou au Sud de la France à Marseille.

Des Tunisiens et des Marocains arrivent dans le pays en grand nombre pendant les Trente Glorieuses. « *Les Marocains sont 33 000 en 1962, ils seront plus de 400 000 en 1982* ». [33] La fermeture des frontières en 1974 n'arrêtera pas ce phénomène. Les Marocains et les Tunisiens sont devenus une force importante pour l'industrie automobile, la sidérurgie ou bien le commerce. [34]

Dans les années soixante-dix, on rencontre en France des étrangers provenant de Chine, du Mali ou de Turquie.

#### ***4.4 La xénophobie dans la société française***

L'arrivée massive d'étrangers engendre des attitudes xénophobes. C'est dans le temps de Trente Glorieuses que les premières manifestations significatives de xénophobie apparaissent dans la société française. Pendant les

---

<sup>3</sup> Soldats algériens qui se sont battus sous le drapeau français dans la guerre d'indépendance algérienne

<sup>4</sup> Habitation à loyer modéré



trente ans qui suivent la Seconde guerre mondiale la France a accueilli le plus grand nombre d'immigrés de son histoire. Dès la fin des années soixante le pays les immigrés, jugés souvent trop nombreux, éprouvent des problèmes d'existence. Ils font face aux problèmes d'intégration ou bien du logement. La situation s'aggrave avec la guerre franco-algérienne. Des heurts parfois violents entre Français et étrangers apparaissent et certains Français ressentent des sentiments de plus en plus négatifs envers les étrangers.

## 5 L'immigration depuis 1974 à nos jours

Depuis 1974 à nos jours l'immigration passe par une évolution énorme. C'est pendant ces trente ans que la politique d'immigration complexe est créée, que la structure de la société française dont on connaît aujourd'hui est formée. Mais c'est aussi pendant ces trente ans que l'immigration est liée de plus en plus avec des problèmes sociaux, que les attitudes xénophobes dans la société gonflent et que les clandestins sont de plus en plus nombreux en France. Mais au point de vue des chiffres il faut constater, que pendant ces dernières années l'immigration en France reste stable et les étrangers représentent environ 8% de la population totale. [35]

### 5.1 *La fermeture des frontières, « Million Stoléro » et la loi Bonnet*

Les trente ans de la prospérité qu'on appelle les Trente Glorieuses sont suivis par la crise économique qui éclate en 1973 par le choc pétrolier. Celle-ci s'est encore aggravée par le deuxième choc pétrolier quelques années plus tard. Comme on a déjà vu dans les chapitres précédents, les immigrés représentent toujours le problème pendant la crise et cette fois c'est aussi le cas.

Le 19 mai 1974 Valéry Giscard d'Estaing est élu président de la France. Son gouvernement n'attend pas longtemps aussitôt après les élections présidentielle il prend des décisions strictes qui touchent les immigrés. L'une de ces décisions déjà appliquée le 3 juillet 1974 quand le gouvernement ferme des frontières pour les nouveaux arrivés en pensant que c'est juste une mesure temporaire et que la crise va bientôt finir. [36] Il faut noter que le gouvernement n'est pas tant strict vers tous les immigrés. Il laisse s'installer ceux qui ont déjà franchit les frontières françaises et laisse entrer ceux dont les membres de famille résident déjà en France. Cette procédure est appelée la politique du regroupement

familial. La raison de cette politique est aussi de faciliter l'intégration d'étrangers.

La fermeture des frontières n'arrête pas tout à fait le flux migratoire vers la France mais elle la seulement limitée. Selon les chiffres on peut voir que tandis qu'en 1974 130 000 travailleurs, 75 000 familles et 2 200 demandeurs d'asile, ils sont 30 000 travailleurs, 55 000 familles et 18 500 demandeurs d'asile en en 1976. Le total fait alors 207 200 immigrés en 1974 contre seulement 103 500 immigrés deux ans plus tard. [37] On voit que ce sont surtout les demandeurs d'asile qui entrent en France dans cette période.

En ce qui concerne la nationalité de nouveaux arrivés qui entrent dans le pays juste avant la fermeture des frontières, ce sont en majorité des hommes en provenance de la Turquie et de la Yougoslavie qui arrive en France pour gagner leur vie. La politique du regroupement familial instaurée au moment de la fermeture des frontières fait venir un grand nombre des membres de leurs familles. Le résultat de tout cela est qu'au cours des années quatre-vingt les Yougoslaves demandent la nationalité française en masse.

Au début, la crise économique ne provoque pas la xénophobie comme dans le passé pendant la crise des années trente. Au contraire, le président Valéry Giscard d'Estaing et le gouvernement dirigé par Jacques Chirac font naître « la politique de logement social » qui est destinée surtout pour les étrangers dans une situation difficile.

En 1976 la situation dans la société française change. A cause de la crise qui continue le chômage augmente considérablement et autant que pendant la crise des années trente cet augmentation provoque un inimité contre des étrangers. Le secrétariat d'Etat Lionel Stoléru essaye de résoudre ce problème par l'adoption de la politique de retour. Il offre 10 000 de francs, dit « million Stoléru » à chaque immigré qui quitte la France volontairement. Rappelons que cette mesure est utilisée même aujourd'hui dans les autres pays (voir par ex.

l'aide financière offerte par le gouvernement de la République tchèque aux immigrés en provenance du Vietnam). Le résultat de cette mesure adoptée n'est pas aussi grand comme on l'attendait. Seulement à peu près 500 000 étrangers retournent dans leur pays d'origine, le plus souvent au Maghreb. [38]

Dans les années quatre-vingt le gouvernement prend une autre décision pour aggraver les conditions des étrangers résidant sur le territoire français. Par l'adoption de la loi Bonnet l'Etat commence à lutter contre l'immigration clandestine qui augmente après la fermeture des frontières. La loi introduit les immigrés comme quelqu'un qui menace l'ordre public. Elle durcit les conditions d'entrer et de séjourner en France et rend plus strict les raisons d'expulsions.

L'adoption de la loi Bonnet est accompagnée par des protestations organisées dans les grandes villes partout en France. Ce sont les immigrés eux-mêmes avec des organisations d'assistance aux travailleurs étrangers, la Ligue des Droits de l'Homme et d'autres organisations qui mènent ces protestations.

## ***5.2 De gauche à droite, de droite à gauche***

Le 10 mai 1981 François Mitterrand, membre du parti Socialiste, est élu président de la république. Sa politique orientée vers la gauche représente pour les immigrés certains espoirs, que la situation va se calmer et les conditions de leur séjour allégées. Même si le gouvernement ne rouvre pas les frontières, il prend plusieurs mesures toutes en faveur des immigrés. Il faut mentionner surtout l'adoption de la loi en octobre 1981 qui annule les dispositions les plus strictes de la loi Bonnet. La nouvelle loi par exemple aggrave les conditions d'expulsion des étrangers. Selon cette loi seulement un étranger qui est condamné à un an au minimum de prison ferme peut être expulsé. Celui qui est attaché en France soit d'une façon personnelle, soit d'une façon familiale ne peut pas être rapatrié sauf

dans un cas exceptionnel. La même loi autorise aussi les étrangers résidant en France à fonder des associations. [39]

Le gouvernement de François Mitterrand, par contre ne cesse de lutter contre l'immigration clandestine. Comme il a été déjà mentionné dans la partie précédente le nombre des demandeurs d'asile augmente depuis les années soixante-dix. Selon Faïza Guélamine les études effectués à cette époque prouvent que les demandeurs d'asile ne sont pas que des réfugiés politiques mais qu'il s'agit aussi de « faux réfugiés » qui arrivent en France juste pour l'acquisition de la nationalité française. Ces étrangers sont alors des étrangers irréguliers, voir même clandestins. Pour éliminer le nombre des « clandestins » l'Etat avec l'assistance de l'OFPRA<sup>5</sup> font plusieurs reformes dont la diminution de la durée de l'examen des dossiers des demandeurs d'asile, abolition du droit au travail automatique pour les demandeurs d'asile, introduction des visas ou amendes pour les entreprises organisant le transport des étrangers irréguliers ou embauchant les « sans-papiers ». [40] Ces mesures qui sont prises pendant la période de ces quelques années apportent des résultats étonnants surtout concernant la diminution du nombre des demandeurs d'asile. « *Ainsi, en 1997, sur 21 416 demandes parvenues à l'OFPRA, 4 112 personnes se sont vu attribuer le titre de réfugiés, soit 17% d'accords, contre 73,2% en 1982 sur un nombre comparable de demandes (plus de 20 000).* » [41]

Le début des années quatre-vingt est aussi la période pendant la quelle les banlieues des grandes villes françaises deviennent des endroits problématiques. C'est la crise économique aggravée par le deuxième choc pétrolier en 1980 qui crée ce fait. Les immigrés comme d'habitude sont les premiers touchés, ils sont les premiers qui perdent leur travail. A cause du chômage ils souffrent bientôt des problèmes d'existence. Dans ce contexte la violence sociale et le racisme éclatent. La situation abouti par des conflits graves, citons par exemple l'incident de Vitry en février 1980 quand un gardien d'immeuble a abattu un jeune de

---

<sup>5</sup> Office française de protection des réfugiés et apatrides

quinze ans. [42] Avec plusieurs problèmes avec des étrangers, le sujet de l'immigration se politise de plus en plus et depuis ce temps il devient le sujet éternel des débats politiques. Pour calmer la situation le gouvernement fait introduire, en 1983, la carte de séjour et du travail pour une durée de dix ans.

La xénophobie qui s'élève dans la société française après des conflits de banlieues pousse le Front National, la partie extrême droite, au pouvoir. Deux années plus tard il gagne des élections et arrive encore une fois au pouvoir. La même année le gouvernement publie la loi Pasqua qui rétablit les expulsions des étrangers et qui également supprime presque toutes les garanties que le gouvernement de gauche a apporté aux immigrés. La mesure encore plus stricte qui est prise par le parti de droite est la suspension du droit à l'acquisition de la nationalité française de la majorité de ceux qui sont nés en France de parents étrangers. Cette décision logiquement à provoquer une série de protestations qui contribuent à la réélection de François Mitterrand en 1988.

### ***5.3 L'évolution d'immigration depuis 1989 à nos jours***

Depuis 1989 l'immigration est politisée plus que jamais. L'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France est changée mille fois et le gouvernement ne cesse de publier des nouvelles lois ou annoncer de nouvelles dispositions. Les sujets les plus discutés sont les conditions d'entrée et de séjour en France, de l'immigration irrégulière et de l'intégration des immigrés.

Juste après l'élection présidentielle où François Mitterrand a été réélu, Pierre Joxe, Ministre de l'Intérieur, adopte les modifications de l'ordonnance susmentionnée. Ces circulaires adoucissent les conditions de la régularisation des conjoints des Français, des jeunes étrangers ou des parents étrangers ayant un enfant de la nationalité française ou né en France. [43]

L'Etat tient toujours à contrôler de nouveaux arrivés et de ne pas laisser venir s'installer des étrangers irréguliers. Pour cette raison les « zones de transit » ou bien les « zones d'attente » sont créées aux aéroports et aux ports partout en France. Les zones servent d'endroits où un étranger peut être placé juste après son arrivée pour la durée de 30 jours au maximum. Après les 30 jours, il peut rester en France, soit il doit quitter le pays. Pendant cette période d'attente, le dossier d'étranger est examiné auprès du juge ou Ministère de l'Intérieur qui rendent la décision finale. Quatre mois après que les premières zones sont créées, la durée d'attente est abrégée en 20 jours au maximum. [44]

Comme le nombre d'étrangers en situation irrégulière augmente, les manifestations pour la régularisation sont organisées. En juin 1996, plusieurs manifestants se réunissent devant les églises à Paris. Avec surprise ils gagnent la régularisation temporaire des sans-papiers qui est annoncée une année après les manifestations. Cette régularisation est officiellement publiée à la loi de Jean-Pierre Chevènement, le 24 juin 1997. [45] Le résultat atteint deux années après l'adoption de la loi Chevènement est la régularisation de 80 000 étrangers contre 63 000 refus. [46]

En 2002 Jacques Chirac est réélu Président de la République française. Il nomme Nicolas Sarkozy comme Ministre de l'intérieur. Dans sa position Sarkozy décide d'avoir pour but principal la lutte contre l'immigration clandestine. La politique de Sarkozy qui refuse les régularisations des sans-papiers et qui rend plus strictes les conditions de la régularisation est jugée trop stricte et provoque une série de protestations non seulement parmi les étrangers mais aussi parmi les Français. En août 2002, les sans-papiers occupent la basilique de Saint Denis après que le cabinet de Sarkozy déclare que : « *Aucune régularisation massive n'a apporté de solution durable et équitable aux questions d'immigration.* » [47] La même année Le RATP<sup>6</sup> ouvre ses postes aux

---

<sup>6</sup> Régie Autonome des Transports Parisiens

candidats de toutes nationalités étrangères pour exprimer son désaccord avec la politique de Sarkozy.

En 2002 le débat que l'Europe va besoin de la main- d'œuvre étranger est rouvert dans la thèse publiée par le Commissariat général. [48] Dans ce contexte Nicolas Sarkozy, toujours le Ministre de l'intérieur, présente son projet de « l'immigration choisie », un modèle de l'immigration qui est déjà adopté par exemple aux Etats-Unis, en Allemagne ou en Italie. [49] L'immigration choisie vise à la sélection d'étrangers selon leur âge, formation, expériences professionnelles par rapport des besoins économiques de pays. Cette idée peut être considérée comme solution possible dans la question d'immigration mais en effet c'est assez difficile à réaliser parce que si l'Etat fait venir des cadres et des travailleurs professionnels, ils ne vont pas arriver sans leurs proches. Il y aura finalement plus de nouveaux arrivés non-demandés que ceux qui sont désirés pour satisfaire les besoins économiques. La politique d'immigration choisie est adoptée en juillet 2006. [50] Avec l'adoption de cette dernière les conditions du regroupement familial, les contrôles des mariages mixtes et les conditions d'obtention de la carte de séjour sont aggravées.

Ces dernières années la société française fait face à plusieurs problèmes qui sont liés avec les immigrés. En 2003 le débat sur le port de voile aux écoles est ouvert et devient un sujet très discuté dans la société ainsi qu'au Parlement. L'affaire des foulards qui sont vus comme signe de l'islam est résolue par l'adoption de la loi le 15 mars 2004. Cette loi interdit le port de signes religieux aux écoles et introduit le principe de laïcité aux endroits publics. [51]

L'hiver 2005 est connu par l'affaire des jeunes immigrés qui brûlaient des voitures dans les banlieues parisiennes. Cette action était la révolte contre les réformes de Nicolas Sarkozy qui ont rendu plus stricte la politique d'asile et l'acquisition de la nationalité française.



En 2006 Nicolas Sarkozy est élu Président de la république française. Son gouvernement ne cesse de faire des réformes sur la politique d'immigration.

#### ***5.4 L'immigration récente en chiffres***

L'immigration d'aujourd'hui est liée avec la mondialisation qui se développe au cours des dernières années. En vue globale il y a 200 millions de personnes dans le monde entier qui résident hors de leur pays natal, soit 3% de la population totale. [52] La raison d'immigration reste depuis des années la même – la pauvreté dans le pays d'origine et l'avenir plus favorable dans le pays de destination. Ce qui est différent aujourd'hui, ce sont les immigrés eux-mêmes. Ils sont maintenant qualifiés en provenance de zones urbaines.

Pour pouvoir présenter les statistiques qui tracent les flux migratoires il faut d'abord expliquer qui est un immigré et quelle est la différence entre un immigré et un étranger. Selon l'INED<sup>7</sup> et l'INSEE<sup>8</sup> un immigré est « *toute personne née étrangère à l'étranger, résidant en France, qu'elle ait acquis ou pas, depuis, la nationalité française.* » [53] La différence entre un immigré et un étranger est que : tandis qu'un immigré est le « citoyen », qu'un étranger ne l'est pas.

Dans les années quatre-vingt-dix, l'immigration est plutôt stable. Selon les recensements effectués dans cette période, il y a « *3,7 millions d'étrangers en 1982 ; 3,6 millions en 1990 et 3,25 millions en 1999* » [54] ce qui est toujours entre 6,3% et 6,5% de la population totale. [55] L'une des raisons de cette stagnation est le nombre important d'acquisition de la nationalité française qui est presque égale au nombre de nouveaux arrivés. Il faut noter que le recensement ne compte que des étrangers ayant le travail permanent en France,

---

<sup>7</sup> Institut National Etudes Démographiques

<sup>8</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economique

les membres de leurs familles et les étudiants étrangers ou les stagiaires. Les étrangers résidant en France seulement pour une courte durée sont exclus de ce recensement.

Dans la période récente l'origine des étrangers change un peu. Les Européens qui étaient les plus nombreux à arriver dans les années quatre-vingt sont maintenant remplacés par les Africains en provenance des pays du Maghreb, Algérie et Tunisie. L'immigration marocaine qui augmente de 6% entre 1975 et 1999 s'accroît surtout grâce à la politique du regroupement familial. [56] Il y a aussi des immigrés en provenance de l'Asie dont le nombre augmente dans cette période. Les immigrés s'installent en majorité dans la région parisienne en Ile-de-France, près de la Méditerranée dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les régions qui sont situées près des frontières.

Sur le tableau ci-dessous on peut voir quelle est la structure de la population étrangère en France en 1999.

<b>Portugais</b>	553 663 (17%)	<b>Turcs</b>	208 049 (6,4%)
<b>Marocains</b>	504 096 (15,5%)	<b>Italiens</b>	201 670 (6,2%)
<b>Algériens</b>	477 482 (14,6%)	<b>Espagnols</b>	161 672 (5%)
<b>Africains</b>	283 824 (8,7%)	<b>Tunisiens</b>	154 356 (4,7%)

[57]

D'autres aspects sociologiques démontrent dans les recensements que les immigrés sont plus âgés qu'avant. Cela est causé surtout par le fait que ce sont en majorité des jeunes qui ont acquis la nationalité française donc on ne les compte plus comme des étrangers. L'immigration se féminise également. Faïza Guélamine explique ce fait par le regroupement familial en disant que dans huit situations sur dix ce sont les femmes qui arrivent en France pour rejoindre un conjoint ou un membre de famille déjà installé en France.

Depuis 1994, chaque préfecture française livre aux étrangers, qui décident de résider en France, les cartes de séjours. [58] Ces dernières servent comme un instrument de recensement d'immigrés. Les cartes de séjours nous permettent de suivre le nombre d'étranger dans le pays ainsi que les raisons d'arrivées et les caractéristiques d'immigrés comme nationalité, sexe, âge, etc. Il faut souligner que ces statistiques peuvent être un peu confuses parce qu'elles ne comptent pas les étrangers dans la situation irrégulière, ni les étrangers qui n'ont pas encore demandé leur carte de séjour à cause du décalage entre le moment de leur entrée en France et le moment d'émission de la carte.

Les statistiques fondées sur l'obtention de la carte de séjour montrent que l'immigration en France marque la croissance continue ces dernières années. Entre les années 1997 et 1998 puis entre 2000 et 2002 la France marque la croissance du nombre de ceux qui ont obtenu la carte de séjour pour la durée d'un an au minimum. [59] «*Le taux de croissance des flux d'immigration, tous âges et toutes nationalités réunies, s'établit à 10,5% en 2000, 13,9% en 2001 et 12,6% en 2002.* » [60] Selon les dernières statistiques issues par l'INED on voit que le nombre d'immigrés ne varie pas depuis 2003. Le total d'immigrés compte chaque année plus ou moins 210 000 personnes de toutes nationalités. Sauf de ressortissants de l'Union européenne, ce sont les Africains le plus nombrés. [61]

#### **5.4.1 L'immigration permanente et l'immigration temporaire**

Depuis 1990 on peut distinguer l'immigration permanente et l'immigration temporaire voir même saisonnière. La différence entre ces deux consiste dans la durée de la première carte de séjour. Les cartes de séjours sont livrées aux immigrés soit pour la période d'au minimum un an (dans ce cas il s'agit de l'immigration de long terme), soit pour la durée de trois mois ou un an au maximum (dans ce cas on parle de l'immigration de court terme).

L'immigration permanente est caractérisée surtout par l'arrivée de ressortissants d'Union européenne. Le nombre de ces immigrés varie année par

année. Tandis qu'en 1990 ils sont de 100 000, ils ne sont que 80 000 entre 1995 et 1996, mais deux années plus tard ils sont presque 140 000. [62] C'est l'élargissement de la communauté qui contribue à cet accroissement.

Les étrangers qu'on peut classer entre les immigrants permanents arrivent en France surtout pour des raisons personnelles, pour rejoindre leurs familles ou les membres de leurs familles déjà installés en France. Mais il ne s'agit que du regroupement familial parce que parmi les nouveaux arrivés on peut aussi trouver des membres de famille de réfugiés ou des travailleurs de haute qualification.

Avec la fermeture des frontières et la suspension de l'immigration des travailleurs adoptés en 1974, le nombre de travailleurs étrangers permanents baisse rapidement. Ces derniers sont plus que 13 000 en 1990 pour être deux fois moins en 2000. [63] Cet abaissement peut s'expliquer par introduction de la zone de libre circulation au sein de l'Union européenne. Les ressortissants de pays de la communauté qui ont admis la libre circulation sont logiquement exclus des ces nombres.

Le regroupement familial est le motif principal d'arrivée de nouveaux étrangers en provenance de pays hors de l'Union européenne. Plus de la moitié de ceux-ci viennent de l'Afrique – du Sahara du Sud ou du Maghreb. En nombre les Africains sont suivis par les étrangers en provenance de l'Asie, de l'Amérique et aussi des pays européens non-communautaires.

Concernant l'immigration temporaire ou bien saisonnière il faut mentionner tout d'abord que depuis 1992 les statistiques ne comptent que des saisonniers non-communautaires qui travaillent en France au moins pendant six mois. L'immigration temporaire marque une chute importante pendant les années quatre-vingt-dix surtout à cause des accords de la libre circulation des Espagnols et des Portugais qui représentaient la majorité des travailleurs saisonniers avant.

Depuis des années quatre-vingt-dix, l'immigration temporaire est représentée surtout par des travailleurs de haute qualification, des scientifiques, des

cadres etc. Pendant les derniers quinze ans, les étudiants provenant hors de l'Union européenne sont aussi très nombreux à arriver.

## 6 Les grands débats politiques

Depuis quelques années, l'immigration en France représente un problème. Malgré tous les efforts des gouvernements pour contrôler le flux d'immigrés, de limiter l'immigration illégale et de durcir les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, les débats sur l'immigration continuent. Dans ce chapitre, nous allons tracer les sujets les plus discutés au Parlement et aussi dans la société. Nous allons expliquer le regroupement familial, traiter de la problématique du droit d'asile et parler de l'intégration des étrangers.

### 6.1 *Le regroupement familial*

Le regroupement familial est un processus naturel de l'immigration. Sa base législative est fondée dans le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (Constitution de la V<sup>ème</sup> république modifiée) dans lequel il est noté que « *les étrangers résidant régulièrement en France ont, comme les nationaux, le droit de mener une vie familiale normale.* » [64] Autrement dit, ce droit permet aux étrangers de faire venir leurs conjoints et leurs familles. Mais puisque le regroupement familial est la raison d'arrivée massive d'immigrés (84 000 personnes en 2002) [65], le gouvernement cherche à limiter leur nombre. Selon Guy Le Moigne et André Lebon le gouvernement a pris des mesures de restriction pour des raisons économiques et sociales. En effet, ces nouveaux arrivants ont accès automatiquement au marché du travail. Du point de vue social ces immigrants, le plus souvent d'origine africaine, s'intègrent mal dans la société française.

Le regroupement familial explose en France en 1970 par l'arrivée massive des Portugais. [66] Après la suspension de l'immigration en 1974 par la fermeture des frontières, le regroupement reprend en 1975. [67] A cette époque la politique

du regroupement est libérale. Pendant une dizaine d'années la politique passe par plusieurs reformes qui en général aggravent les conditions d'entrée à la base du regroupement.

En 1993 le principe du regroupement familial est ajouté à l'ordonnance du 2 novembre 1945 relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Depuis cette époque la législation française dispose d'un droit au regroupement familial.

Actuellement chaque étranger résidant en France au moins un an peut bénéficier du droit au regroupement familial. La loi s'applique à tous sauf quelques catégories de personnes qui doivent respecter des procédures particulières. La loi du regroupement familial ne s'applique pas « *aux ressortissants français souhaitant faire venir leurs familles, aux ressortissants de l'Union Européenne et de l'Espace économique européen, aux réfugiés ou bénéficiaires de l'asile territorial mariés avant l'obtention de statut, ni aux Togolais.* » [68]

Selon le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile<sup>9</sup> un étranger qui demande l'autorisation d'entrée de sa famille ou de son conjoint doit avoir les ressources financières stables et doit être capable de couvrir les besoins de ses proches. Le demandeur doit disposer un titre de séjour pour une durée d'au moins un an. Il est également obligé de disposer le logement décent pour sa famille selon les conditions générales. Les candidats au regroupement familial doivent passer un examen médical effectué par l'OMI<sup>10</sup> et doivent être reconnus médicalement aptes. Les personnes candidates de plus de 16 ans doivent aussi prouver leur niveau du français.

---

<sup>9</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006335150&idSectionTA=LEGISCTA000006147766&cidTexte=LEGITEXT000006070158&dateTexte=20090313>

<sup>10</sup> Organisation des Migrations Internationales

### **6.1.1 La procédure de la demande à reconnaissance du regroupement familial<sup>11</sup>**

#### **Cas courant**

- Le demandeur (un étranger résidant en France) dépose la demande soit à l'OMI, soit à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS).
- L'OMI examine le futur logement ainsi que les ressources financières du demandeur. Le délai de cette procédure ne doit pas dépasser 6 mois.
- Le dossier est examiné au niveau préfectoral. La préfecture rend la décision finale, favorable ou non et la remet à l'OMI.
- En cas de décision favorable l'OMI fait passer aux candidats un examen médical effectué dans le pays d'origine.
- Après leur arrivée en France, elles reçoivent la carte de séjour temporaire ou permanente, conforme à celle du demandeur.

#### **Cas particuliers**

- En cas de travailleur de haute qualité (cadre, chercheur,...) c'est un employeur qui dépose la demande à l'OMI ou la DDASS. Sinon la procédure se déroule d'une façon standard.
- La seule obligation des ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen est de déposer une demande de carte de séjour à la mairie, préfecture ou commissariat.

---

<sup>11</sup> Source : Le Moigne, G., Lebon A., *L'immigration en France*, p. 69



## 6.2 France, la terre d'asile

Grâce à sa liberté et sa générosité, la France est un pays recherché par de nombreux réfugiés et apatrides de tous les coins du monde. Avec le nombre de personnes qu'elle a accueilli pendant des années, elle est devenue une terre d'asile. Cependant à cause des problèmes liés avec l'immigration ces derniers temps, les conditions d'acquisition d'une carte de séjour se sont souvent durcies.

Le droit d'asile fixé par la Constitution de 1946<sup>12</sup> déclare que « *tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.* » [69] Autrement dit, la France attribue un statut particulier aux réfugiés et assure leur protection. La politique d'asile est réglée surtout par la convention internationale, dite Convention de Genève conclue en 1951. [70] Cette convention, relative au statut des réfugiés, qui est actuellement signée par plus de cent vingt états, définit le statut du réfugié qui est en vigueur depuis 1951. [71] Selon la convention de Genève un réfugié est une personne qui « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.* » [72] La loi dit qu'un réfugié ne peut pas être expulsé vers le pays où il a été persécuté. En France c'est l'OFPRA sous le contrôle du HCR<sup>13</sup> qui attribue le statut de réfugié. Chaque demandeur doit prouver qu'il est menacé dans son pays. Depuis 2006 c'est aussi l'Etat du demandeur qui doit prouver la persécution. [73]

---

<sup>12</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/html/constitution/const02.htm>

<sup>13</sup> Haute Comité pour les réfugiés

### 6.2.1 Les réfugiés et les demandeurs d'asile en chiffre

Entre 1967 et 1973 le ministère de l'Intérieur émet presque 1 400 000 titres de séjours et pendant la même période l'OFPPRA n'attribue que 5 000 statut de réfugiés. [74] Parmi ces nouveaux arrivants ce sont surtout les Européens qui quittent leurs pays d'origine à cause du régime communiste instauré.

En 1973, la France accueille plus de 2 000 réfugiés en provenance de Chili qui fuient leur pays à cause du coup d'Etat de Pinochet. [75] Après la fermeture des frontières et la suspension de l'immigration en 1974, les portes restent ouvertes pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. A cette époque, un nombre important de ces derniers arrivent de l'ancienne Indochine (Cambodge, Laos, Vietnam), victimes du communisme.

Comme le nombre de réfugiés augmente considérablement dans les années quatre-vingt partout dans le monde, le HCR organise la réunion à Genève en 1979 dans le but est d'organiser la réinstallation des réfugiés. [76] Les réfugiés étant en majorité ressortissants des anciennes colonies françaises, le HCR demande à la France d'accueillir plus réfugiés que les autres pays. La France devient le deuxième pays en nombre d'étrangers accueillis après les Etats-Unis.

Au cours des années quatre-vingt-dix le nombre de demandeurs d'asile augmente à cause des conflits en Afrique (Ghana, Zaïre, Mali..., des guerres civiles au Sri Lanka, à Haïti ou en Yougoslavie. [77]

A la fin des années quatre-vingt-dix la France reconnaît le statut de réfugié à 10% d'étrangers. [78] La carte de séjour pour la durée d'au moins un an leur est fournie. Alors que dans les années quatre-vingt, le refus de la demande d'asile est plutôt exceptionnel, en 2002 l'OFPPRA rejette plus que 93% de demandes et ne reconnaît que 4 626 réfugiés de 73 876 du nombre total. [79]

### 6.2.2 La procédure de la demande d'asile<sup>14</sup>

- Le demandeur d'asile doit présenter un visa pour pouvoir entrer en France, sinon il est placé dans des zones d'attente où il attend à l'autorisation d'entrer dans le pays, délivré par le ministère de l'Intérieur. (Les zones d'attente sont placées aux aéroports, ports et gares internationales partout en France.
- Quand un demandeur d'asile est autorisé à entrer sur le territoire français, il doit passer un bref entretien avec un représentant de l'OFPRA. Ce n'est qu'après qu'il reçoit un sauf-conduit valable pendant huit jours.
- Avec ce sauf-conduit ou visa, le demandeur est obligé de passer par la préfecture et y dépose sa demande d'asile.
- La préfecture examine le dossier et rend la décision :
  - La préfecture peut décider que suite à la convention de Schengen et de Dublin, la demande d'asile relève du pays qui a émis le visa ou le titre de séjour. En l'absence de ces documents, le pays responsable est celui par lequel est entré.
  - La préfecture peut refuser la demande si le demandeur peut menacer l'ordre public du pays.
  - En cas de refus, le demandeur doit quitter la France
  - Si la préfecture décide en faveur du demandeur, un étranger est autorisé de séjourner en France pendant un mois. Pendant cette période il dépose sa demande à l'OFPRA qui rend la décision finale. Pendant l'examen, le demandeur n'a pas de droit de travailler en France.

L'OFPRA dispose d'une liste de 17 pays où les ressortissants ne sont pas persécutés pour des raisons politiques et leurs demandes d'asile sont donc automatiquement refusées. Il s'agit de : l'Albanie, le Bénin, la Bosnie-

---

<sup>14</sup> Source : Guélamine, F. *Action sociale et immigration en France, Repère pour l'intervention*, p.70 – 73

Herzégovine, le Cap Vert, la Croatie, la Géorgie, le Ghana, l'Inde, la Macédoine, Madagascar, le Mali, l'Ile Maurice, la Mongolie, le Niger, le Sénégal, la Tanzanie et l'Ukraine.

### ***6.3 Conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France***

Le premier document législatif réglant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France est l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui a entre autre donné la naissance à la politique d'immigration. Cette ordonnance règle les conditions d'entrée et de séjour des étrangers pendant plus que soixante ans. Depuis sa rédaction, elle a connu de nombreuses réformes. Chaque modification de ce document provoque un grand débat au sein du parlement.

Le 24 juillet 2006, la nouvelle loi concernant l'arrivée et le séjour des étrangers sur le territoire de la France entre en vigueur. Cette loi est officiellement appelée le Code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile<sup>15</sup>, dit aussi CESDA. La loi est adoptée pour que la France puisse instaurer la politique d'immigration choisie. Elle donne à l'Etat le pouvoir de sélectionner les étrangers selon les besoins économiques du pays. La loi comporte six grands sujets qui concernent les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Elle règle : *« l'accès au territoire, les règles liées à l'exercice professionnel des étrangers en France, le regroupement familial, les règles visant l'expulsion des étrangers, les règles d'attribution et d'acquisition de la nationalité française, ..., les règles spécifiques liées à la demande d'asile. »* [80] La loi ne concerne pas tous les étrangers. Les Algériens et les Tunisiens relèvent des accords bilatéraux ainsi que les ressortissants de l'Union européenne dont l'entrée et le séjour est fondé sur le principe de libre circulation des personnes au sein de la communauté. [81]

---

<sup>15</sup>

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Code\\_entr\\_e\\_s\\_jour2.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Code_entr_e_s_jour2.pdf)

Pour qu'un étranger puisse entrer sur le territoire français, il doit présenter un passeport ou un visa (visa de tourisme pour trois mois ou un visa long séjour). Il doit aussi disposer d'un document justifiant son séjour en France (chèques, attestations, bancaires, etc.). Si un étranger réside en France pour la durée plus longue que trois mois, il doit demander une autorisation de séjour dont la durée varie selon le cas.

Si un étranger arrive en France pour y travailler, il doit demander l'autorisation de travail.

La nouvelle loi modifie les conditions d'entrée des étrangers dans le cadre du regroupement familial et les conditions d'expulsion. Selon cette loi, le ministère de l'Intérieur a le droit d'expulser un étranger si celui représente une menace pour l'ordre public. La loi définit certaines groupes d'étrangers qui ne peuvent pas être expulsés. Cette protection concerne les liens familiaux, la durée de séjour, l'âge, etc.

### **6.3.1 Acquisition de la nationalité française**

Les conditions d'attribution et d'acquisition de la nationalité française sont déterminées dans le Code civil<sup>16</sup>. On distingue l'acquisition de la nationalité des enfants nés en France et les immigrants nés à l'étranger.

L'acquisition de la nationalité française par la naissance se fait, selon le Code civil, soit par filiation (Art. 18), soit par la naissance en France (Art. 19). Les conditions d'acquisition de la nationalité française sont décrites dans l'article 21 du Code civil. Sept paragraphes définissent les différentes possibilités d'acquisition de la nationalité et les procédures liées.

---

<sup>16</sup> <http://www.droit.org/jo/copdf/Civil.pdf>

- « *Paragraphe 1 Acquisition de la nationalité française à raison de la filiation* »
- « *Paragraphe 2 Acquisition de la nationalité française à raison du mariage* »
- « *Paragraphe 3 Acquisition de la nationalité française à raison de la naissance et de la résidence en France* »
- « *Paragraphe 4 Acquisition de la nationalité française par déclaration de la nationalité* »
- « *Paragraphe 5 Acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique* »
- « *Paragraphe 6 Dispositions communes à certains modes d'acquisition de la nationalité française* »
- « *Paragraphe 7 De la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française* »

[82]

#### **6.4 Modèle d'intégration**

Les problèmes liés à l'immigration se font sentir depuis des années quatre-vingt. Pour mieux comprendre, il faut bien expliquer le terme « intégration ». Selon Faïza Guélamine l'intégration des immigrés est « *l'inclusion économique, culturelle et sociale des populations migrantes et de celles assimilées à ces groupes sociaux* ». [83] Il faut souligner l'importance du respect et de l'adhésion aux valeurs françaises et républicaines pour certains Français.

L'intégration des immigrés dans la société française est un processus assez important vu le nombre total d'immigrés en France. Tous les étrangers résidant dans le pays pour la longue durée devraient être capables de vivre en toute harmonie à côté des Français. Puisque certaines nationalités ou plutôt des groupes ethniques minoritaires (les Marocains, les Algériens, etc.) posent problème en ce qui concerne l'intégration. Le gouvernement intervient afin de faciliter leur insertion dans la société. Ces interventions s'adressent à des groupes particuliers (les groupes selon l'âge, le sexe, la profession,...) en ville, dans les

banlieues. Le territorialisme, comme Le Moigne et Lebon appellent cette mesure est pratiquée depuis 1976. [84] En 1998 le gouvernement établit des centres d'information destinés aux immigrés dans onze départements de la France. [85] Les centres ont pour but de fournir des informations aux « nouveaux » et aussi dans beaucoup de cas aux étrangers arrivant dans le cadre du regroupement familial.

En France il existe plusieurs organismes publics ou privés qui gèrent l'intégration des immigrés comme par exemple le Fond d'action et de soutien (FAS). Des associations organisent des événements culturels, elles donnent des renseignements sur les droit d'immigrés et créer des programmes éducatifs. Citons par exemple un programme « École ouverte » qui existe depuis 1991 et qui est destiné aux jeunes étrangers. [86] En France on trouve aussi des organisations régionales come par exemple l'ALENA<sup>17</sup>, l'ANSEA<sup>18</sup> ou le CEDEAO<sup>19</sup> qui organisent la libre circulation des personnes interrégionales. [87]

En 2002 la nouvelle politique d'intégration est adoptée en France. Cette dernière donne naissance de l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) et du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI). L'ANAEM est un service public qui rassemble les tâches et les objectifs de l'Office des migrations nationales (OMI) et du Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE). Son but principal est d'accueillir en France les étrangers non-communautaire qui se trouvent dans la situation régulière. L'ANAEM organise les examens médicaux qui sont obligatoires. Elle est chargée de la conclusion du Contrat d'accueil et d'intégration. Elle est responsable de toutes les actions liées avec l'arrivée dans le cadre du regroupement familial ainsi que des actions liées avec la demande d'asile. L'agence participe aussi à la lutte contre l'embauche illégale des étrangers et aide les étrangers de retourner dans leur pays d'origine.

---

<sup>17</sup> Accord de libre-échange nord-américain

<sup>18</sup> Association des nations de Sud-est asiatique

<sup>19</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Le Contrat d'accueil et d'intégration est un contrat réciproque conclu entre l'Etat français et un étranger non-communautaire. Par la CAI l'Etat s'engage à accorder les droits individuels et à organiser la formation linguistique. L'étranger est obligé de respecter les lois françaises et suivre la formation que l'Etat lui assure. Le contrat est signé pour la durée d'un an et est renouvelable une fois. Si un étranger signe le contrat et a la volonté de s'intégrer, il reçoit le statut de résident. Le but principal de l'Etat en appliquant le CAI est de transformer les étrangers en « vrai Français ».

Dans la nouvelle politique d'intégration le gouvernement se concentre sur la lutte contre la discrimination des étrangers. Cette dernière est vue comme le plus grand obstacle au processus d'intégration.



## **7 Le rôle d'immigration dans l'économie française**

Les étrangers jouent un rôle important dans la vie économique de la France. Dans les chapitres précédents nous avons démontré que les besoins économiques influencent toujours les flux migratoires. Pendant les deux grandes guerres et dans les périodes de reconstruction du pays les immigrés étaient les bienvenus, alors que pendant les crises, la France restait bloquée vers l'immigration. Dans ce chapitre nous allons expliquer quelles places occupent les étrangers ces dernières années dans l'économie française et quels sont leurs conditions du travail en France.

### ***7.1 Les étrangers sur le marché du travail***

Depuis 1980 le nombre des étrangers sur le marché du travail diminue à cause de la fermeture des frontières et de la crise économique. Entre 1982 et 1990 leur nombre baisse de 41 500 personnes, pour atteindre 1 304 millions actifs. [88] Par contre le nombre des Français embauchés augmente. La situation reste stable jusqu'en 1999. A cette époque la population active étrangère change et devient de plus en plus féminine. C'est le regroupement familial qui soulève cette féminisation. Les étrangers occupent les postes plus qualifiés qu'avant. Alors qu'avant ils travaillaient surtout dans l'industrie du bâtiment, maintenant ils sont embauchés aussi dans le commerce, développement, informatique etc. Ce changement s'explique par la scolarisation plus élevée de la génération plus jeune.

En 1999 les étrangers représentent 6% de la population active totale en France. [89] A part les ressortissants de l'Union européenne dont le nombre passe à 39,6% ce sont aussi les Portugais, les Espagnols et les Italiens qui sont le plus nombreux. Le reste des travailleurs étrangers est en provenance des pays du

Maghreb. [90] Selon le tableau ci-dessous qui compare la situation des Français et celle des étrangers on voit quelles sont les professions les plus occupées.

<i>Activité économique</i>	<i>Français</i>	<i>Étrangers</i>
Agriculture	4,1	3,3
Industrie	18,3	18,0
Construction	5,4	14,6
Commerces, services	72,2	64,1
<b>TOTAL</b>	100	100
<b>Effectif (en million)</b>	<b>21,854</b>	<b>1,200</b>

[91]

Au début 21<sup>e</sup> siècle, les étrangers représentent 8,6% de la population active totale. [92] Etant donné que les immigrants sont mieux scolarisés, leur accès à l'emploi s'améliore beaucoup. Ils occupent des postes plus qualifiés. Ils trouvent souvent du travail dans la construction et le service dont les hôtels, restaurants, etc. Actuellement, il y a autant de femmes que d'hommes immigrants sur le marché du travail.

Malgré l'évolution plutôt positive qui concerne l'emploi des étrangers en France, ils restent toujours les plus touchés par le chômage. La raison est claire. Ils ont une formation et une qualification plus faible que les Français. Leur niveau de la langue française est bas. Au cours des années quatre-vingt-dix, l'Agence nationale pour l'emploi (l'ANPE) et l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (l'AFPA) incluent le problème de chômage des immigrants dans leurs programmes. En relation avec le chômage augmenté le Haute Conseil à l'Intégration constate que « *le niveau de chômage*

*particulièrement élevé des étrangers, deux à trois fois plus touchés que les Français, ne peut s'expliquer que par l'existence de discrimination* ». [93]

Grâce à une étude effectuée en 2005 par l'INSEE on peut élaborer un bilan économique de l'immigration en France. En utilisant la méthode de la comptabilité analytique et en examinant les indicateurs économiques comme par exemple le PIB<sup>20</sup>, le revenu initial, les dépenses et recettes publiques etc. on constate que la contribution totale de l'immigration à l'économie française est de 10%. [94] L'étude n'inclut que les immigrés légaux et leurs descendants directs.

## **7.2 Condition du travail des étrangers**

Chaque étranger qui veut travailler sur le territoire de la France doit disposer d'un document (visa ou l'autre) lui justifiant le droit de séjourner en France. Il doit également posséder une autorisation de travail et un certificat médical prouvant qu'il est médicalement apte à travailler.

Pour obtenir l'autorisation de travail un étranger doit demander une carte de séjour ou de résident qui sont émis par la préfecture. Il existe plusieurs types de carte de séjour qui diffèrent selon la durée ou la profession. En général les cartes de séjour autorisent à un étranger d'exercer un emploi dans une zone déterminée, à la carte. La carte de résident et la carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » lui permet de travailler partout en France métropolitaine. Il existe aussi une autorisation du travail temporaire qui est valable douze mois. Elle est fournie à ceux qui n'ont ni carte de séjour, ni carte de résident. Il est strictement interdit par la loi d'embaucher un étranger sans autorisation de travail. Quand un étranger est embauché, il travaille suivant les mêmes conditions que les Français, y compris les conditions de rémunération.

---

<sup>20</sup>

Produit Intérieur Brut

### 7.3 *Les procédures de demande de l'emploi*

On distingue deux procédures de délivrance de titre unique. Celle d'introduction et celle de régularisation. On suit la procédure d'introduction si un employeur français veut embaucher un travailleur étranger. Dans ce cas l'employeur dépose sa demande auprès l'ANPE<sup>21</sup> qui lui présente les candidats possibles et transmet la demande à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi. Cette dernière examine toutes les demandes et choisit un candidat avec lequel un contrat est conclu. Il passe ensuite par l'Office des Migrations Internationales qui organise toutes les actions liées à l'arrivée d'un étranger (par ex. l'examen médical,...). L'employeur qui a déposé la demande doit verser la redevance de services à l'OMI. La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi contacte la préfecture qui délivre une carte de séjour temporaire de travail.

La procédure de régularisation est plutôt exceptionnelle. Elle est de la volonté de l'étranger. Ce dernier dépose sa demande auprès de guichet (maire ou commissariat) du lieu de sa résidence. Après que l'autorisation temporaire ou provisoire de séjour, pour la durée de trois mois lui ait été fournie, la demande passe à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi. Si la DDTE donne suite à une demande, la procédure passe par l'OMI qui délivre toutes les formalités nécessaires liées avec l'embauche d'un étranger. La préfecture émet la carte de séjour temporaire salarié qui autorise un étranger à exercer sa profession dans les zones précisées par la carte. Cette carte est valable pendant un an.

Il existe plusieurs groupes d'étrangers qui relèvent des conventions internationales ou bilatérales et ne sont pas alors obligés de passer les procédures longues. Il s'agit des ressortissants de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, des Algériens, Andorrans, Monégasques, Togolais et les frontaliers. [95] Selon les conventions internationales les ressortissants de l'UE et de l'EEE « *peuvent exercer librement sans autorisation de travail toute activité*

---

<sup>21</sup> Agence Nationale Pour l'Emploi

*salariée sur l'ensemble du territoire y compris dans les départements d'outre-mer.* » [96] La seule formalité que doit être remplie est la déclaration d'un employeur d'engagement d'un salarié en provenance de l'UE ou de l'EEE.

## 8 L'immigration, berceau des problèmes sociaux

L'immigration devient de plus en plus liée à des problèmes sociaux ces dernières années. Déjà dans les années quatre-vingt-dix les parcs HLM<sup>22</sup> occupés surtout par les immigrés se détériorent, le chômage et la pauvreté provoqués par la crise économique augmentent. Les problèmes du logement reflètent encore d'autres problèmes comme la faible scolarisation et la discrimination raciale. Quels sont les causes et les conséquences de tous ces problèmes ? Comment la France fait face à ces derniers ? Tout cela sera expliqué dans les pages suivants.

### 8.1 La crise du logement

Les études de l'INED et l'INSEE relèvent que les conditions du logement des immigrés sont malgré l'amélioration ces dernières années toujours inférieures à celles des Français. Pour expliquer les causes de la crise du logement, il faut remonter plus loin dans l'histoire.

La première crise grave du logement éclate à la fin des années soixante. A l'époque, la majorité des immigrés habite dans des bidonvilles où les conditions sont terribles. Pour calmer la situation l'Etat prend des mesures de rénovation urbaines et en même temps il offre aux étrangers le logement dans les résidences sociales.

Le regroupement familial instauré dans les années quatre-vingt fait venir en France un nombre important des immigrés qui doivent s'installer quelque part. La plus part d'eux trouve son « chez-soi » dans les grandes villes où il est plus facile de trouver un emploi. Là, ils se fixent dans les banlieues, dans les parcs HLM. Ces derniers ont été construits dans les années soixante pour satisfaire la

---

<sup>22</sup> Habitation à loyer modéré

demande de logement de plus en plus forte, due à la croissance démographique. Mais à l'époque où les immigrés arrivent dans les HLM, ils sont déjà vieux et les conditions de logement n'y sont pas très favorables. L'aménagement des appartements est pauvre, parfois il manque le confort sanitaire de base (la baignoire, la douche, les toilettes, etc.). Le logement est souvent surpeuplé vu la taille des familles immigrées. Même si le gouvernement s'engage à régler aux les problèmes du logement en accordant à plusieurs reprises des aides pour améliorer les conditions du logement des immigrés, la crise ne cesse de finir. Bien au contraire, le problème du logement est encore aujourd'hui en discussion car il est lié au problème d'insertion des étrangers.

Selon les études sur le logement des immigrés effectués par l'INED et l'INSEE en 1992 on voit que la situation du logement des Français est bien meilleure que celle des étrangers. Les Français de souche sont plus souvent les propriétaires de logement. Ainsi le confort du logement est plus élevé chez les nationaux que chez les étrangers. La pire situation est marquée entre des Maghrébins et des immigrés en provenance d'Asie du Sud-est. Ils vivent dans les banlieues pauvres de grandes villes dans les conditions défavorables. Touchés par le racisme, le logement social ne leur est pas souvent attribué et ils sont alors renvoyés à la lisière de la ville.

En janvier 2008 le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) présente au Parlement un rapport sur le logement des immigrés. Le résultat de ce dernier est clair – les immigrés sont les plus touchés par la crise du logement. *« Ils sont 4 fois plus que la moyenne nationale à vivre dans des logements d'une seule pièce ou en hôtel, 66% à vivre en immeuble contre 40% de la population globale, et seulement 40% à accéder à la propriété contre 56% des Français d'origine. »* [97]

La crise du logement se manifeste le plus dans la région Île-de-France où la concentration des immigrés est la plus grande. A Paris, les étrangers se retrouvent souvent dans des quartiers sensibles où ils ne trouvent pas les

conditions de vie favorables et où également l'intégration dans la société française est très difficile. Cependant ils n'ont pas de choix.

Le Haut Conseil à l'Intégration propose dans son rapport certain remèdes à la crise. Selon Blandine Kriegel, président de HCI à l'époque, il faut réhabiliter l'habitat indigne, rénover des résidences sociales et augmenter l'offre d'immobiliers pour que le prix baisse et rendre ainsi possible la propriété pour les ménages pauvres.

## **8.2 Le chômage**

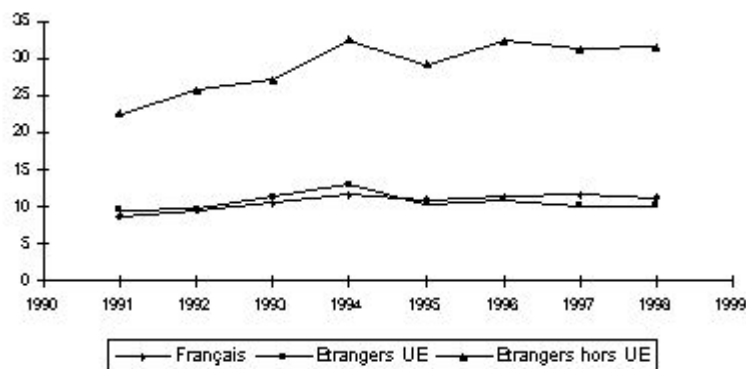
Tandis que dans le passé la figure d'un immigrés était un synonyme de « travailleur », elle est plutôt le synonyme de « chômeur » aujourd'hui. Autant que la crise du logement, le chômage ne cesse d'accabler les immigrés depuis des années. C'est surtout la crise économique des années quatre-vingt et la suspension de l'immigration de travail qui provoquent la baisse de la population active et le chômage de masse. Comme d'habitude, les immigrés sont les premières victimes. Depuis cette époque la situation ne change pas trop.

*« Dès 1982, le taux de chômage atteint 13,8% pour les étrangers (8,1% pour les Français). En 1995, on dépasse les 20% pour l'ensemble des étrangers (11% pour les Français). »* [98] Selon les études sociodémographiques les immigrés en provenance de pays hors de l'Union européenne sont les plus touchés par le chômage, ce qui est le cas encore aujourd'hui. Pour être plus précis il s'agit des étrangers en provenance des pays du Maghreb et de la Turquie. Les études relèvent que les femmes perdent leur travail plus souvent que les hommes malgré le fait que le nombre des femmes dans la population active augmente au cours des années quatre-vingt-dix. Cette croissance est causée par le regroupement familial. A la fin de cette période le taux de chômage des immigrés augmente encore pour passer à 16,4%. [99] Pour mieux expliquer



l'évolution du taux de chômage au cours des années quatre-vingt-dix, regardez le tableau ci-dessous.

### Taux de chômage selon la nationalité



[100]

Dans la première décennie du 21<sup>e</sup> siècle rien ne change dans la situation de l'emploi des immigrés. Selon les statistiques élaborées par l'INSEE en 2007 il résulte que les immigrés sont deux fois plus touchés par le chômage que les Français : 15, 2% contre 7,3% en 2007. [101] Parmi eux, on trouve surtout des femmes. Ceux qui ont de la chance et travaillent, occupent souvent des postes non-qualifiés. Les statistiques montrent que la qualification des étrangers en France est peu importante. Le nombre des immigrés diplômés au chômage est trois fois plus élevé que le nombre des Français ayant le même diplôme.

Le problème du chômage touche aussi des jeunes issus de l'immigration. « Précisément, en 2002, un quart des jeunes hommes et un tiers des jeunes filles immigrées âgées de 15 à 24 ans sont au chômage. » [102] Le mécontentement des jeunes sans emploi provoque une série des conflits les dernières années. La situation culmine en automne 2005 par des violences urbaines aux banlieues parisiennes d'abord, puis dans toutes les grandes villes françaises. Pour protester contre le chômage massif ainsi que la politique d'immigration stricte, ils brûlent

des voitures et des bâtiments. Il faut noter que certains acteurs ne sont plus les immigrés car ils sont déjà nés en France mais à cause de leurs origines, ils sont souvent discriminés comme des immigrés.

### ***8.3 Scolarité et formation des immigrés***

A cause de la politique du regroupement familial, il y a beaucoup d'enfants d'origine étrangère qui arrivent en France au cours des années quatre-vingt. Pour ces enfants non-francophones, il faut prendre des mesures afin de faciliter leur intégration non seulement dans la société française mais aussi et surtout dans le système scolaire.

Pour ne pas rompre les liens linguistiques et culturels, les enfants immigrés doivent suivre une formation organisée par des enseignants de leur pays d'origine. ELCO, l'enseignement des langues et des cultures d'origine, comme on appelle ce programme, est créé au début des années quatre-vingt sur la base des accords conclus entre la France et certains pays étrangers comme le Portugal, L'Italie, l'Espagne, le Maroc, l'Algérie, la Turquie etc. [103] Le programme n'est pas financé par la France mais par le pays d'origine. Sa tâche principale est de maintenir la culture d'origine des jeunes immigrés pour qu'ils soient capables de se réinsérer dans la société d'origine en cas de retour. Mais le programme d'ELCO ne satisfait pas l'attente. Les enseignants sont mal formés, ils apprennent surtout la politique et la religion. De plus, ces jeunes étrangers s'adaptent vite en France, ils préfèrent apprendre le français et cela signifie l'échec pour les ELCO. Actuellement la situation d'éducation de la culture d'origine est tout à fait différente. La raison est la régularisation qui inclut entre autre « *l'ignorance de la langue du pays d'origine, l'absence de liens avec le pays d'origine.* » [104]

L'Etat, conscient que les jeunes immigrés ne vont pas quitter la France, doit intervenir dans la scolarisation et la formation de nouveaux élèves non-

francophones. Sa mission principale est maintenant d'apprendre à ces enfants la langue française. L'Education nationale fait alors naître les classes d'initiation (CLIN) où les jeunes immigrés améliorent leur niveau du français. Les classes de même type sont ouvertes aussi auprès des collèges et des lycées.

Un autre effort de l'Etat est de former les jeunes immigrés et de faciliter leur insertion dans le système scolaire et la création des Zones d'éducation prioritaire (ZEP) en 1981. [105] La raison d'établissement de ces zones est le fait que les immigrés ne sont pas capables de suivre la formation avec des Français de souche même si déjà ils parlent français. Les ZEP ne sont pas destinées uniquement aux immigrés comme certains le pensent. Elles sont ouvertes à tous ceux qui ont des problèmes à l'école. Puisque ce sont les immigrés qui sont les plus touchés par l'échec scolaire, les ZEP sont mises en place dans les banlieues habitées en masse par les immigrés. Les ZEP étaient d'actualité pendant longtemps mais les dernières années leur rôle et importance dans le système scolaire déclinent. En 2006 le ministre de l'Education nationale annonce le relancement du système des ZEP.

Récemment la situation de la formation des immigrés s'améliore. Les dernières années il y a de plus en plus d'immigrés diplômés. La raison en est logique. Maintenant ce sont les immigrés de la deuxième génération qui sont formés dans les établissements scolaires. Il s'agit des enfants des parents étrangers nés en France qui parlent le français depuis leur enfance. Ces descendants des « primo-arrivants » n'affrontent pas alors la barrière linguistique ce qui leur permet de suivre le même niveau d'éducation que les Français depuis leur prime enfance. Malgré l'augmentation des immigrés diplômés leur nombre est toujours inférieur à celui des Français. L'échec scolaire est plus fréquent chez les jeunes issus de l'immigration que chez les Français de souche. Ce fait provient de la pauvreté et des conditions sociales défavorables dans lesquelles vivent les immigrés.

#### 8.4 Religion contre laïcité

La concentration des immigrés dans les banlieues de grandes villes françaises cause la création des quartiers ethniques ce qui permet aux immigrés d'avoir recours plus souvent à leur recours à la religion. Les problèmes de caractère religieux sont présents en France depuis longtemps parce qu'ils rendent l'intégration des étrangers dans la société française impossible. Si on parle des problèmes du caractère religieux, on pense le plus souvent aux problèmes de l'Islam car c'est la religion la plus pratiquée parmi les immigrés.

Les premiers problèmes graves du caractère religieux apparaissent à la fin des années quatre-vingt dix quand la France vit la première affaire du foulard. « *En 1989, trois jeunes filles portant le foulard en cours sont expulsées d'un lycée de la région parisienne.* » [106] Après cette affaire un grand débat sur le port de signes religieux est ouvert. La même année le gouvernement annonce que les élèves quel que soit leur origine et leur religion peuvent porter les signes religieux si ces derniers ne provoquent pas de propagande de la foi.

La question de la laïcité est rouverte au début du 21<sup>e</sup> siècle. Elle se pose au sujet du port du voile à l'école dans l'Education nationale et le gouvernement vise à l'adoption de la loi « *sur l'application du principe de laïcité dans les établissements publics* » le 15 mars 2004. [107] Autrement dit la loi interdit le port de n'importe quel signe ou symbole de n'importe quelle religion. La mesure est prise surtout afin de lutter contre l'Islamisme dont la force dans la société française augmente récemment.

Certains sociologues et anthropologues affirment que l'introduction de la laïcité provoque les désaccords des jeunes car ils voient le principe de la laïcité comme quelque chose qui interrompt leur existence avec leur identité. Les immigrés sont alors mécontents ce qui se traduit par exemple par les actes violents (les violences urbaines de l'automne 2005). Le recours à l'islamisme est parfois juste une expression d'un geste de refus de la politique et de la situation

défavorable des immigrés en France. Il y a en effet beaucoup de jeunes issus de l'immigration adhérant à un Islam fort, nés dans des familles qui ne pratiquent pas leur religion. Mais il y a aussi ceux qui croient parce qu'ils trouvent leur identité dans la religion.

La question de la laïcité et de l'islamisme est cependant trop médiatisée en France. Selon les études les plus récentes la société française n'est pas menacée par l'Islamisme. Le nombre des confesseurs islamiques est proportionnel au nombre total des immigrés en provenance des pays musulmans.

### **8.5 Discrimination et racisme**

L'existence de discrimination et de racisme dans la société française occupent les pouvoirs publics pendant quarante ans. Les immigrés rencontrent une discrimination au travail, dans l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins etc. autrement dit, ils sont discriminés dans leur vie sociale ainsi que dans leur vie professionnelle. Comme la discrimination se manifeste le plus souvent dans le secteur public, elle représente l'échec de l'intégration de la part de l'Etat.

Avant de parler de la discrimination et de racisme, il faut expliquer ces deux termes. En ce qui concerne la discrimination il s'agit de différents traitements de certaines personnes par rapport aux autres. On distingue plusieurs manifestations de la discrimination qui dépendent aux indicateurs qui la provoque. « *Dix-sept types de discriminations sont reconnus en France, en raison de l'origine, du sexe, de la situation de famille, de l'apparence physique, du patronyme, de l'état de santé, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, e l'âge, des opinions politiques, des convictions religieuses, des activités syndicales, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race.* » [108] On distingue aussi la discrimination légale qui n'est pas contre la loi (interdiction aux étrangers de certaines fonctions) et la discrimination illégale. Dans ce cas le

traitement des personnes touchées est contre la loi. Le racisme peut être défini comme «*un ensemble d'attitudes, d'actions et de discours socialement inacceptable, démontrant l'absence de tolérance à l'égard d'autrui*». [109] Il s'appuie sur l'origine de personne et sa culture différente.

Le débat sur la discrimination au niveau politique est ouvert en 1998 quand le Haut Conseil à l'intégration publie son rapport «*Lutter contre les discriminations : faire respecter le principe d'égalité*» [110] qui définit officiellement le terme discrimination. Dans ce rapport le HCI explique comment la discrimination se manifeste. Le rapport décrit également comment la discrimination est provoquée par l'origine des étrangers. Quelques mois après la parution du rapport de HCI, les commissions départementales d'accès à la citoyenneté (CODAC) et le Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations (GELD) sont créés. En 2002 le Fond d'action sociale (FAS) inclut dans son programme la lutte contre la discrimination et change sa dénomination en Fond d'action sociale et de soutien pour l'intégration et la lutte contre la discrimination. [111] La discrimination dans l'emploi et dans l'accès au logement est interdite par la loi. En décembre 2004 la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) est créée. Elle est destinée aux victimes des actes discriminants qui y déposent leur réclamation et la HALDE les examine.

Le problème de discrimination est récemment discuté au niveau européen. Les états membres de la communauté sont forcés de prendre des mesures de lutte contre la discrimination. Toutes les mesures visent à l'égalité de traitement des personnes quel que soit leur race ou leur origine. En France les mesures prises ont pour la conséquence l'aggravation des dispositions pénales en cas de violation de la loi sur la discrimination.

Les manifestations de la discrimination et du racisme sont plus courants ces dernières années. En 2006 la HALDE marque l'augmentation considérable des réclamations par rapport des années précédentes. En 2005, elle a reçu 1400

réclamations contre 4000 en 2006. [112] Selon la HALDE il s'agit de la discrimination fondée sur l'origine dans la majorité des cas. Presque la moitié est victime de discrimination au travail ou à la recherche de l'emploi. Les études relèvent également que 74% des réclamations sont déposées par les Français qui appartiennent aux groupes minoritaires visibles. [113] Les plus touchés par la discrimination et les actes racistes sont les personnes d'origine maghrébine. En relation avec la discrimination et le racisme il faut mentionner les actes antisémites dont le nombre accroît en 2000 après les émeutes en Israël. Cette année l'antisémitisme se classe au premier rang des actes racistes.

## 9 La Politique d'immigration

L'immigration n'est pas un phénomène nouveau. Comme on l'a déjà vu, l'histoire de l'immigration date depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant la politique de l'immigration n'existe que depuis soixante-quatre ans. Avant 1945 aucune loi ne règle les flux migratoires. Le 2 novembre 1945, le gouvernement français adopte l'Ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et donne ainsi la naissance à la vraie politique d'immigration. [114] L'ordonnance devient le document de base de la politique d'immigration jusqu'aujourd'hui. Pendant des années elle a été plusieurs fois modifiée. Lorsque les attitudes de l'Etat vers les immigrés changeaient, l'ordonnance changeait aussi. Les dernières modifications importantes sont faites par Nicolas Sarkozy en 2003 et en 2006.

### 9.1 *L'évolution de la politique d'immigration*

Le premier texte législatif réglant l'immigration est « *l'Ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration* » [115] qui est adopté le 2 novembre 1945. C'est pour la première fois dans l'histoire de la France que l'Etat peut intervenir dans l'immigration. L'Ordonnance du 2 novembre 1945 fait naître des documents, comme par exemple la carte de séjour, qui autorisent les étrangers de résider et de travailler sur le territoire de la France. L'adoption de l'ordonnance est entre autre le résultat de deux grandes guerres qui ont pris à la France sa main-d'œuvre. Pour se procurer des travailleurs qui vont reconstruire le pays dévasté, l'ordonnance crée l'Office national d'immigration (ONI) qui est chargée du recrutement de ces travailleurs.



Dans les années soixante la France mène encore d'autre politique afin de se procurer de la main-d'œuvre étrangers. Elle conclut des accords bilatéraux avec l'Italie, le Portugal, la Yougoslavie, le Maroc et d'autres pays d'Europe et d'Afrique encore. [116]

Les restrictions dans la politique d'immigration sont prises dans les années soixante-dix après l'éclatement de la crise économique. Le gouvernement adopte plusieurs lois qui durcissent les conditions d'entrée dans le pays. La réduction du nombre d'immigrés est la mission principale de l'Etat à cette époque.

Le moment important dans l'évolution de la politique d'immigration est l'élection de Valéry Giscard d'Estaing président de la France, le 19 mai 1974. Bientôt quand il arrive au pouvoir il annonce la fermeture des frontières et instaure une politique d'immigration très stricte. Elle est caractérisée par « *l'arrêt de toute nouvelle immigration, par un contrôle rigoureux des entrées et des séjours,[...] l'encouragement à des retours volontaires des immigrés dans leur pays d'origine et par un programme d'insertion de ceux qui sont établis en France* ». [117]

La politique de retour est développée en 1977 par Lionel Stoléro, le secrétaire d'Etat au Travail manuel à l'époque. [118] Sa politique offre une aide financière, dite « une prime de retour » ou bien « un million Stoléro » à chaque immigré qui quitte le pays. Malheureusement la politique de retour n'apporte pas le résultat attendu.

La politique qui encourage l'intégration des immigrés déjà installés en France est menée par Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à l'Immigration. [119] Il essaye d'abord d'offrir aux étrangers résidant en France les mêmes conditions du logement, du travail et de la formation qu'aux Français. Mais finalement le gouvernement vote des mesures plus strictes et le 10 janvier 1980 la loi dite la loi Bonnet est approuvée. [120] Précisément il s'agit de la modification de l'Ordonnance du 2 novembre 1945. La loi autorise l'Etat d'expulser les immigrés

illégaux et de les raccompagner aux frontières. La loi Bonnet est finalement valable seulement pendant une année. En 1981 la gauche arrive au pouvoir et supprime les restrictions les plus graves de la loi Bonnet. [121] Elle précise les raisons d'expulsion et renforce les droits des immigrés.

La politique de la Communauté européenne de libre circulation des personnes influence la politique d'immigration. Après la signature de l'Accord Schengen en 1985 entre la France, l'Allemagne et les pays de Benelux, les frontières entre ces pays sont supprimées. [122]

En 1986 la droite revient au pouvoir et durcit à nouveau la politique d'immigration. La même année le gouvernement fait voter la loi Pasqua qui rétablit la reconduite à la frontière. La droite introduit également les visas pour les ressortissants des pays du Maghreb. [123] A la même époque le gouvernement modifie le Code de la nationalité ce qui touche forcément les immigrés. Cette modification vise à « *supprimer l'acquisition sans formalités de la nationalité française, à l'âge de la majorité, par les personnes nées en France de parents étrangers* ». [124] Cette mesure provoque une série de protestations menées surtout par des organismes antiracistes. La loi Pasqua est jugée trop stricte car elle limite beaucoup les droits des immigrés. L'adoption de la loi est accompagnée par de grands débats publics et même au sein du gouvernement.

En mars 1993, la droite gagne les élections ce qui provoque une nouvelle aggravation de la politique d'immigration. [125] Cette fois la politique d'immigration zéro est instaurée. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur fait voter plusieurs modifications de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et du Code de la nationalité française. Les restrictions de l'ordonnance aggravent les conditions d'obtention de carte de séjour, durcissent les conditions du regroupement familial et renforce le pouvoir de la police pour contrôler les titres de séjour des étrangers et pour reconduire les immigrés aux frontières.

Les mesures les plus strictes de la nouvelle loi Pasqua concernent l'acquisition de la nationalité française. Selon la loi les enfants étrangers nés en France des parents étrangers n'obtiennent pas de nationalité française automatiquement. Pour acquérir la nationalité, ils doivent manifester leur volonté de devenir Français. La loi également lutte contre les mariages mixtes qui visent l'acquisition de la nationalité française. Le durcissement de la politique d'immigration a pour la conséquence la mise en situation irrégulière de beaucoup d'immigrés.

Pour que la politique d'immigration devienne plus favorable pour les immigrés, il faut attendre l'année 1997 quand la gauche arrive au pouvoir. [126] En mai 1998, la loi Chevènement est adoptée. [127] Cette dernière facilite les conditions du regroupement familial et les conditions d'acquisition de la carte de résident en élargissant le groupe des personnes qui bénéficient le droit de cette carte. Parmi ces personnes la loi concerne par exemple les étudiants et les travailleurs qualifiés.

L'année suivante, le droit des enfants nés en France de parents étrangers à acquérir la nationalité française à l'âge de 18 ans est rétabli par la loi Guigou. [128] Depuis ce moment la situation de la politique d'immigration reste calme jusqu'en 2003 quand Nicolas Sarkozy présente son projet relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

## ***9.2 La politique d'immigration de Nicolas Sarkozy***

Un grand changement dans la politique d'immigration arrive avec la loi de Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur à l'époque. Comme la loi, apporte plusieurs modifications de l'ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, son adoption est accompagnée par une série de discussions législatives. Cependant elle est finalement promulguée le 26 novembre 2003. [129]

Nicolas Sarkozy dans sa politique affirme qu'il ne faut plus mener la politique d'immigration zéro car la population de la France vieillit et elle a alors besoin d'actifs. Mais au même moment il souligne que la France ne s'ouvre pas à chaque immigré. Dans son projet il présente déjà le modèle d'immigration choisie qui sera officiellement instaurée en 2006. [130]

La loi Sarkozy du novembre 2003 aggrave les conditions d'entrée en France, les conditions d'acquisition du visa ainsi que les conditions d'acquisition de la carte de séjour et la carte de résident. Ces restrictions ne touchent pas tout le monde. Elles concernent surtout les conjoints étrangers des Français et les personnes du regroupement familial. Certaines catégories des gens sont excluent de ces restrictions. Il s'agit des étudiants, des travailleurs qualifiés et des ressortissants de la Communauté européenne. Pour tous les immigrés résidants en France la loi introduit les contrôles de leur intégration dans la société.

Le point controversé de cette loi qui a provoqué les grands débats dans le parlement et dans le public, concernent la question de la double peine et la peine pour ceux qui aident les clandestins de franchir les frontières françaises. La double peine c'est « *la possibilité donnée au juge pénal (tribunal correctionnel ou cour d'assises) de condamner les étrangers reconnus coupables, à une peine d'amende, d'emprisonnement ou de réclusion pour l'infraction commise mais aussi à la peine d'interdiction du territoire (ITF) temporaire ou définitive réservé aux seuls étrangers.* » [131]

### ***9.3 La politique d'immigration récente***

L'ordonnance du 2 novembre 1945 étant pendant longtemps le seul document législatif d'immigration est en 2005 remplacé par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile<sup>23</sup>, dit CESDA. Celui entre outre

---

<sup>23</sup> [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Code\\_entr\\_e\\_s\\_jour2.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Code_entr_e_s_jour2.pdf)

comporte les dispositions pour la lutte contre l'immigration clandestine qui est devenue l'un des piliers les plus importants de la politique d'immigration actuelle. [132]

Le 24 juillet 2006, la nouvelle loi relative à l'immigration et l'intégration est votée. [133] Cette dernière officiellement instaure la politique d'immigration choisie qui est en effet déjà pratiquée. Le modèle d'immigration choisie vise à sélectionner les immigrés selon les besoins économiques du pays. Il porte surtout sur les étudiants et les travailleurs qualifiés qui en cas d'arrivée en France obtiennent la carte particulière « compétence et talents » qui est introduite par la nouvelle loi.

Pour pouvoir mener la politique d'immigration choisie, il faut encore durcir les conditions d'entrée dans le pays. Les restrictions touchent le regroupement familial et les mariages mixtes qui représentent les raisons d'arrivée des étrangers les plus courants. La loi abroge le droit des immigrés d'être automatiquement régularisé après 10 ans de résidence en France. Ce droit était valable depuis l'adoption de la loi Chevènement.

En 2007, Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement présente la loi qui se repère principalement à l'immigration familiale. Selon la loi chaque personne à venir en France dans le cadre du regroupement familial (membre de famille ou conjoint étranger) doit approuver son niveau de langue française. Cette mesure est prise parce que le gouvernement regarde la connaissance linguistique comme le fait important qui influence considérablement l'intégration des étrangers dans la société. La loi réaffirme les piliers principaux de la politique d'immigration actuelle : la maîtrise des flux migratoires, la lutte contre l'immigration clandestine, et l'intégration des immigrés déjà résidant en France.

L'immigration devient récemment un sujet de plus en plus discuté aussi au niveau européen. Seulement quelques jours après le reprise de la présidence de

l'Union européenne par la France, elle présente son projet de Pacte sur l'immigration et l'asile. Ce dernier prévoit l'harmonisation de la politique d'immigration et de l'asile au sein de la communauté. Le projet de la loi porte sur cinq grands thèmes : « *organiser l'immigration légale en tenant compte des besoins et des capacités des pays d'accueil, lutter contre l'immigration clandestine et organiser l'éloignement des immigrés en situation irrégulière, améliorer l'efficacité des contrôles aux frontières, bâtir une Europe de l'asile, créer un partenariat avec les pays d'origine au service de leur développement.* »

[134] La loi est adoptée en octobre 2008. [135]

## 10 Que pensent les immigrants?

Dans les chapitres précédents, nous avons déjà expliqué les raisons d'arrivée des immigrants, leur rôle dans la société ainsi que leur intégration à partir du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aujourd'hui. Pour pénétrer encore plus profondément dans la problématique de l'immigration, un questionnaire a été posé aux plusieurs immigrants vivant en France. Le sondage compte les questions essentielles qui concernent le problème d'immigration. Dans les questionnaires les immigrants expliquent pour quoi ils sont venus en France, comment ils étaient accueillis par la société française, qu'est-ce qu'ils pensent de la politique d'immigration actuelle, etc.

Pour garder l'authenticité d'assertions des immigrants, leurs réponses ne sont pas corrigées.

**Nom:** Jacques KOCHERIAN

**Age:** 47 ans

**Sexe:** Masculin

**Nationalité:** Syrien, Libanais, Français

**Profession:** Opérateur en usine de retraitement

**Année de votre arrivée en France:** 1985

**Raison d'immigration:** J'ai rejoint mon frère installé en France

---

- **Pour quelle raison avez vous choisi la France comme terre d'accueil?**

*« Suite à des problèmes avec les autorités Syriennes pour mon service militaire et pour rejoindre ma famille. »*

- **Est – ce qu'il était difficile d'obtenir la carte de séjour ou autre document nécessaire pour pouvoir séjourner en France?**

*« Oui, les conditions sont strictes et les démarches longues, mais elles sont plus simples que dans de nombreux pays. J'ai épousé une française, après*

*avoir eu la nationalité mai cela m'aurait beaucoup aidé dans le cas contraire. »*

- **Est – ce qu'il était difficile de s'intégrer dans la société française? (barrière de langue, différences culturelles,...)**

*« Une partie de la société française nous rejette complètement et l'autre nous accueille à bras ouvert, surtout avec mes origines libanaises. »*

- **Avez-vous des expériences personnelles avec la discrimination?**

*« Oui, j'ai eu des expériences de discrimination surtout pour le travail. »*

- **Est-ce qu'il était difficile pour vous à cause de votre origine / nationalité de trouver un emploi qui correspond avec votre formation ?**

*« J'ai un niveau de technicien en électronique que je n'ai jamais pu valider en France. A cause de mes origines j'ai été refusé pour de nombreux postes. »*

- **Comparez votre situation économique actuelle avec celle dans votre pays d'origine. Pensez-vous que la vie en France est plus favorable pour vous ?**

*« Vue la situation politique et économique au Liban, la vie en France est beaucoup plus favorable pour nous. »*

- **Si vous avez des enfants, est-ce qu'ils sont bilingues (français + votre langue maternelle autre que le français) ou ne parlent-ils que le français ?**

*« Mes enfants parlent un peu ma langue maternelle, mais ne sont pas bilingues. »*

- **Pensez-vous que depuis que Nicolas Sarkozy est au pouvoir, les conditions nécessaires pour s'installer en France ou les conditions de vie ont changé pour les immigrés ?**

*« Je pense que les conditions sont mentaient plus strictes pour des nouveaux arrivés. »*

- **Pensez-vous de retourner dans votre pays d'origine ou voulez-vous rester en France ?**



*« J'aimerais y retourner en vacances pour faire visiter mon pays à ma famille mais les autorités syriennes me recherchent pour que je fasse mon service et la situation politique actuelle est trop tendue. Je ne souhaite pas y retourner pour y vivre, ma famille est en France, j'ai construit ma vie en France et ca je ne le laisserai pas. »*

**Nom:** Marek JAKUBEC

**Age:** 52

**Sexe:** Masculin

**Nationalité:** Français

**Profession:** Céramiste

**Année de votre arrivée en France:** 1983

**Raison d'immigration:** Politique

---

- **Pour quelle raison avez vous choisi la France comme terre d'accueil?**

*« La nationalité de ma première femme. »*

- **Est – ce qu'il était difficile d'obtenir la carte de séjour ou autre document nécessaire pour pouvoir séjourner en France?**

*« Non, à cause du statut de réfugié politique qui m'a été octroyé. Mais d'expérience je peux dire que l'administration française est redoutable et pas toujours très compétente. J'avais l'accord de principe, mais pour obtenir chaque document j'ai passé des heures et des heures d'attente dans les services concernés. »*

- **Est – ce qu'il était difficile de s'intégrer dans la société française? (barrière de langue, différences culturelles,...)**

*« Oui, mais pour des raisons plus générales liées à l'exil lui même. La période d'adaptation a duré à peu près deux ans. »*

- **Avez-vous des expériences personnelles avec la discrimination?**  
 « *Non. Je crois que plutôt que de discrimination il s'agissait d'un certain choc culturel entre l'ignorance décontracté slave et le formalisme français... »* »
- **Est-ce qu'il était difficile pour vous à cause de votre origine / nationalité de trouver un emploi qui correspond avec votre formation ?**  
 « *Non. »* »
- **Comparez votre situation économique actuelle avec celle dans votre pays d'origine. Pensez-vous que la vie en France est plus favorable pour vous ?**  
 « *Oui. »* »
- **Si vous avez des enfants, est-ce qu'ils sont bilingues (français + votre langue maternelle autre que le français) ou ne parlent-ils que le français ?**  
 « *Uniquement le français (plus d'autres langues enseignées à l'école). »* »
- **Pensez-vous que depuis que Nicolas Sarkozy est au pouvoir, les conditions nécessaires pour s'installer en France ou les conditions de vie ont changé pour les immigrés ?**  
 « *Oui. »* »
- **Pensez-vous de retourner dans votre pays d'origine ou voulez-vous rester en France ?**  
 « *Après avoir pensé retourner dans mon pays d'origine et après avoir essayé d'y vivre à nouveau, je crois que je vais rester vivre en France tout en séjournant fréquemment dans mon pays d'origine. »* »

**Nom:** Dagmar COLOMOBIEROVÁ

**Age:** 40 ans

**Sexe:** Feminin

**Nationalité:** Tchèque

**Profession:** Vendeuse

**Année de votre arrivée en France:** 1991

**Raison d'immigration:** 'l amour'

---

- **Pour quelle raison avez vous choisi la France comme terre d'accueil?**

*« Je suis venue en France parce que j' ai fais connaissance avec mon mari, qui es français. J'ai suivue un cours intensif à Alliance français qui m'as permu de commencer à comprendre, parce que avant je n'ai parlé que le tchéque. »*

- **Est – ce qu'il était difficile d'obtenir la carte de séjour ou autre document nécessaire pour pouvoir séjourner en France?**

*« J'ai obtenue la carte de sejour que après le mariage avec mon époux – avant s'était plutôt impossible. »*

- **Est – ce qu'il était difficile de s'intégrer dans la société française? (barrière de langue, différences culturelles,...)**

*« J'ai eu beaucoup des difficultés de s'intégrer à cause de la barrière de la langue au debut. Si non, je trouve que la naturelle des français se rapproche beaucoup de celle de la population tchèque et je n'ai jamais eu des problèmes. »*

- **Avez-vous des expériences personnelles avec la discrimination?**

*« Non, je n'ai pas de cette experiences. »*

- **Est-ce qu'il était difficile pour vous à cause de votre origine / nationalité de trouver un emploi qui correspond avec votre formation ?**

*« J'ai eu des problèmes de trouver un emplois même après obtention de la carte de sejour. »*

- **Comparez votre situation économique actuelle avec celle dans votre pays d'origine. Pensez-vous que la vie en France est plus favorable pour vous ?**

*« Comparetre la situation économique en France avec celle dans la république Tchèque je n'ai peux pas, parce que ca fait déjà 14 ans que j'ai quittée la France. »*

- **Si vous avez des enfants, est-ce qu'ils sont bilingues (français + votre langue maternelle autre que le français) ou ne parlent-ils que le français ?**

*« J'ai deux enfants de 6 et 12 ans qui sont bilingues. »*

- **Pensez-vous que depuis que Nicolas Sarkozy est au pouvoir, les conditions nécessaires pour s'installer en France ou les conditions de vie ont changé pour les immigrés ?**

*« Je pense que les conditions pour les étranger qui veulent s'installer en France sont encore un peu plus difficile depuis que Nicolas Sarkozy est au pouvoir. »*

- **Pensez-vous de retourner dans votre pays d'origine ou voulez-vous rester en France ?**

*« Je vis en république Tchèque et je ne pense pas retourner en France. »*

**Nom:** Mike & Ann SULLIVAN

**Age:** 65 & 62

**Sexe:** M & F

**Nationalité:** British

**Profession:** Retrait

**Année de votre arrivée en France:** avril 2008

**Raison d'immigration:** Qualité de vie

---

- **Pour quelle raison avez vous choisi la France comme terre d'accueil?**

*« Qualité de vie. Plus d'espace. La France est plus grande d'Angleterre, avec le nombre similaire d'habitants. Les prix des maisons sont moins chères d'Angleterre. Les rues sont mieux, Les Français sont très gentils. Plus de sécurité en France. »*

- **Est – ce qu'il était difficile d'obtenir la carte de séjour ou autre document nécessaire pour pouvoir séjourner en France?**

*« Pas difficile pour obtenir notre carte vitale mais l'administration est très longue. »*

- **Est – ce qu'il était difficile de s'intégrer dans la société française? (barrière de langue, différences culturelles,...)**

*« Non, mais il est très nécessaire de parler français. »*

- **Avez-vous des expériences personnelles avec la discrimination?**

*« Non, pas de tout. »*

- **Est-ce qu'il était difficile pour vous à cause de votre origine / nationalité de trouver un emploi qui correspond avec votre formation ?**

*« N / A. »*

- **Comparez votre situation économique actuelle avec celle dans votre pays d'origine. Pensez-vous que la vie en France est plus favorable pour vous ?**

*« C'est la même économique. La vie en France est plus favorable pour nous parce que nous sommes retraités, et nous avons le temps de regarder, de visiter. »*

- **Si vous avez des enfants, est-ce qu'ils sont bilingues (français + votre langue maternelle autre que le français) ou ne parlent-ils que le français ?**

*« Les enfants n'habitent pas en France, mais ils parlent un peu de Français, et aussi ils ont appris à l'école. »*

- **Pensez-vous que depuis que Nicolas Sarkozy est au pouvoir, les conditions nécessaires pour s'installer en France ou les conditions de vie ont changé pour les immigrés ?**

*« Parce que nous sommes retraités, le gouvernement d'Angleterre paie la France pour notre santé, mais les anglais qui recherchent du travail, la cotisation assurance maladie est trop élevée. »*

- **Pensez-vous de retourner dans votre pays d'origine ou voulez-vous rester en France ?**

*« Non, nous ne voulons pas retourner en Angleterre. Nous sommes très heureux à la Moraie ! »*

**Nom:** Abbas HEKMATI

**Age:** 27

**Sexe:** Masculin

**Nationalité:** Iranienne

**Profession:** Doctorant

**Année de votre arrivée en France:** 08/09/2005

**Raison d'immigration:** Etude

---

- **Pour quelle raison avez vous choisi la France comme terre d'accueil?**  
*«Les conditions d'accès faciles, les frais pas très élevés et la bonne qualité de l'enseignement supérieur. »*
- **Est – ce qu'il était difficile d'obtenir la carte de séjour ou autre document nécessaire pour pouvoir séjourner en France?**  
*« La démarche d'obtention de la carte de séjours est aussi compliquée que tous les autres démarches administratives en France ni moins ni plus. Donc la réponse est DIFFICILE. »*
- **Est – ce qu'il était difficile de s'intégrer dans la société française? (barrière de langue, différences culturelles,...)**  
*« C'est très relative mais en générale oui ce n'est quelque chose très facile. »*
- **Avez-vous des expériences personnelles avec la discrimination?**  
*« Non. »*
- **Est-ce qu'il était difficile pour vous à cause de votre origine / nationalité de trouver un emploi qui correspond avec votre formation ?**  
*« Jusqu'ici non. »*
- **Comparez votre situation économique actuelle avec celle dans votre pays d'origine. Pensez-vous que la vie en France est plus favorable pour vous ?**  
*« Pour mon cas particulier pas vraiment mais si je compare les deux sociétés sans doute il y a beaucoup plus d'opportunité pour les gens qualifiés en France par rapport à la société Iranienne. »*

- **Si vous avez des enfants, est-ce qu'ils sont bilingues (français + votre langue maternelle autre que le français) ou ne parlent-ils que le français ?**

« Non. »

- **Pensez-vous que depuis que Nicolas Sarkozy est au pouvoir, les conditions nécessaires pour s'installer en France ou les conditions de vie ont changé pour les immigrés ?**

« Je ne sais pas. »

- **Pensez-vous de retourner dans votre pays d'origine ou voulez-vous rester en France ?**

« Je n'ai pas encore décidé. »

**Nom:** Dirk VOGEL

**Age:** 31

**Sexe:** Masculin

**Nationalité:** Allemande

**Profession:** Assistant de direction trilingue / assistant commercial trilingue

**Année de votre arrivée en France:** 2004

**Raison d'immigration:** Rencontre amoureuse / envie de changer ma vie

---

- **Pour quelle raison avez vous choisi la France comme terre d'accueil?**

« Je préfère la mentalité en France. Ma copine d'ailleurs ne parle pas allemand. ☺ »

- **Est – ce qu'il était difficile d'obtenir la carte de séjour ou autre document nécessaire pour pouvoir séjourner en France?**

« Non. UE. A partir du moment où tu commences à travailler en France, tu as la sécurité sociale automatiquement. Pour obtenir les documents nécessaires il faut passer par le consulat (passeport). »

- **Est – ce qu'il était difficile de s'intégrer dans la société française? (barrière de langue, différences culturelles,...)**

« À ma connaissance, non. En tout cas, ce n'est pas difficile un bretagne. Il est avantageux de bien parler le français. »

- **Avez-vous des expériences personnelles avec la discrimination?**

« Non. »

- **Est-ce qu'il était difficile pour vous à cause de votre origine / nationalité de trouver un emploi qui correspond avec votre formation ?**

« Non, les allemands ont en général la réputation de bien travailler et efficacement. Il faut quand même bien maîtriser la langue. »

- **Comparez votre situation économique actuelle avec celle dans votre pays d'origine. Pensez-vous que la vie en France est plus favorable pour vous ?**

« C'est difficile à dire. Mais je pense en ce moment c'est partout plus difficile de trouver du travail à cause de la crise. »

- **Si vous avez des enfants, est-ce qu'ils sont bilingues (français + votre langue maternelle autre que le français) ou ne parlent-ils que le français ?**

« Je voudrais essayer de les éduquer bilingue. »

- **Pensez-vous que depuis que Nicolas Sarkozy est au pouvoir, les conditions nécessaires pour s'installer en France ou les conditions de vie ont changé pour les immigrés ?**

« Oui, mais je ne sais pas à quel point? »

- **Pensez-vous de retourner dans votre pays d'origine ou voulez-vous rester en France ?**

« Pour l'instant je suis très bien ici. »

**Nom:** Lukáš VILKOLAK

**Age:** 29

**Sexe:** Masculin

**Nationalité:** Tcheque

**Profession:** Assistant d'artiste



**Année de votre arrivée en France:** 2004

**Raison d'immigration:** Le travail

---

- **Pour quelle raison avez vous choisi la France comme terre d'accueil?**  
*« J'avais un occasion de travail très intéressant avec le temps emploi varie. »*
- **Est – ce qu'il était difficile d'obtenir la carte de séjour ou autre document nécessaire pour pouvoir séjourner en France?**  
*« Pour obtenir le carte de séjour et contrat de travail était un peu compliqué et très long, ça a pris pas mal du temps. »*
- **Est – ce qu'il était difficile de s'intégrer dans la société française? (barrière de langue, différences culturelles,...)**  
*« Mis a part la langue (qui est belle mais compliqué) je n'est pas la difficulté à m'intégrer. »*
- **Avez-vous des expériences personnelles avec la discrimination?**  
*« Non. »*
- **Est-ce qu'il était difficile pour vous à cause de votre origine / nationalité de trouver un emploi qui correspond avec votre formation ?**  
*« Non je ne cherchais pas emploi. »*
- **Comparez votre situation économique actuelle avec celle dans votre pays d'origine. Pensez-vous que la vie en France est plus favorable pour vous ?**  
*« Je dis que ça va. »*
- **Si vous avez des enfants, est-ce qu'ils sont bilingues (français + votre langue maternelle autre que le français) ou ne parlent-ils que le français ?**  
*« Bilingues. »*
- **Pensez-vous que depuis que Nicolas Sarkozy est au pouvoir, les conditions nécessaires pour s'installer en France ou les conditions de vie ont changé pour les immigrés ?**  
*« Je ne sais pas. »*

- **Pensez-vous de retourner dans votre pays d'origine ou voulez-vous rester en France ?**

*« Je reste encore un peu. »*

**Nom:** Ouilmas

**Age:** 27

**Sexe:** M

**Nationalité:** Fr

**Profession:** Resp. Travaux

**An de votre arrivée en France:** 1997

**Raison d'immigration:** Etudes

---

- **Pour quelle raison avez vous choisi la France comme une terre d'accueil?**

*« Etape transitoire pour raison scolaire. »*

- **Est – ce qu'il était difficile d'obtenir la carte de séjour ou d'autre document nécessaire pour pouvoir séjourner en France?**

*« Oui beaucoup de démarche administratives (des membres de ma famille sejournant en France deja). »*

- **Est – ce qu'il était difficile de s'intégrer dans la société française? (barrière de langue, différences culturelles,...)**

*« Oui, l'accentuation est différente. »*

- **Avez-vous des expériences personnelles avec la discrimination?**

*« Oui dans le métro, la recherche d'emploi , l'école. »*

- **Est-ce qu'il était difficile pour vous avec votre origine / nationalité de trouver un emploi qui correspond avec votre formation ?**

*« Non, la professions dans le domaine du bâtiment est demandeur. »*

- **Comparez-vous votre situation économique actuelle avec celle dans votre pays d'origine. Pensez-vous que la vie en France est plus favorable pour vous ?**

*« Non, le niveau de vie est beaucoup plus élevée. »*

- **Si vous avez des enfants, est-ce qu'ils sont bilingues (français + votre langue maternelle autre que le français) ou ne parlent-ils que le français ?**

*« Oui il sont bilingue. »*

- **Pensez-vous que depuis que Nicolas Sarkozy est au pouvoir, les conditions nécessaires pour s'installer en France ou les conditions de vie ont changé pour les immigrés ?**

*« Oui, beaucoup plus strict. »*

- **Pensez-vous de retourner dans votre pays d'origine ou voulez-vous rester en France ?**

*« Ni l'un ni l'autre. »*

Chacun vit sa propre vie et écrit son propre histoire. Pour pouvoir faire des conclusions générales, nous avons besoin des milles de réponses. Les questionnaires publiés ne sont que des petits débris de la mosaïque de l'immigration française. Ils ne servent pas pour donner des résultats statistiques mais pour mieux illustrer l'immigration et la vie des immigrés en France.

## 11 Conclusion

Après avoir examiné la problématique d'immigration on voit que l'immigration est un phénomène qui touche la France pendant plus de deux siècles. Il a influencé l'histoire du pays à partir du XIX<sup>e</sup> siècle et contribué à la formation de sa structure actuelle. Son impact social, économique, politique et éducatif sur la vie de la France est très important.

Le mémoire nous a révélé que les flux migratoires vers la France changeaient selon les besoins économiques du pays et que les attitudes de l'Etat envers les étrangers changeaient de la même manière. Tandis que dans les périodes de la prospérité et de l'expansion du pays les immigrants sont les bienvenus, ils sont les ennemis en temps de crises.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, pendant la révolution industrielle, les immigrants aident le pays à se développer. Pendant la Grande Guerre, comme la France a besoin de soldats pour se défendre, les immigrants sont encore mieux acceptés. Tout change avec la crise économique de 1929 quand les immigrants sont obligés de quitter la France. L'histoire se répète. Pendant la Seconde guerre mondiale et dans la période des Trente Glorieuses la situation ressemble à celle de la Première guerre. Les étrangers sont bien vus, parce qu'ils ont défendu le pays pendant cette période et ont contribué à sa renaissance après. Un moment important dans l'histoire de l'immigration arrive en 1974. La crise économique cause la fermeture des frontières françaises et la France ne s'ouvre plus jamais comme avant. Depuis ce moment l'immigration est liée aux nombreux problèmes sociaux (chômage, logement, scolarité) qui sont d'actualité même aujourd'hui. C'est aussi au - delà que l'Etat va essayer de limiter l'immigration au minimum et ne cesse de prendre les mesures pour atteindre ce but.

Le mémoire démontre que jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale l'immigration est perçue comme un processus naturel, ne demandant pas l'intervention de l'Etat. Il nous montre aussi que la politique d'immigration qui est relativement jeune passe par une évolution énorme. La législation

d'immigration est modifiée tant que les gouvernements et la situation économique du pays changent. On voit aussi que c'était la France qui a présenté la question d'immigration au parlement européen ce qui prouve l'importance de cette problématique pour elle.

Avec l'intégration européenne avancée et les efforts de l'Union européenne d'unifier les politiques des pays membres on peut supposer des changements dans la politique d'immigration française. C'est bien possible qu'avec la nouvelle politique la France s'ouvrera petit à petit aux immigrés.

## 12 Citations

[1] NOIRIEL, G.: *Population, immigration et identité nationale en France XIXe-XXe siècle.*, Hachette 1992, p. 51

[2] DEWITTE, P.: *Deux siècles d'immigration en France.*, La Documentation française 2003, p.11

[3] Ibid., p. 12

[4] Ibid., p. 17

[5] LEQUIN, Y.: *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.*, Larousse 2006, p. 285

[6] Ibid., p. 283

[7] Ibid., p. 288

[8] BLANC-CHALÉARD, M.-C.: *Histoire de l'immigration.*, La Découverte 2001, p. 15

[9] NOIRIEL, G.: *Histoire de l'immigration en France.* [Online], disponible sur : <http://www.grioo.com/info3.html>

[10] DEWITTE, P.: *Deux siècles d'immigration en France.*, La Documentation française 2003, p. 20

[11] BLANC-CHALÉARD, M.-C.: *Histoire de l'immigration.*, La Découverte 2001, p. 14

[12] DEWITTE, P. : *Deux siècles d'immigration en France.*, La Documentation française 2003, p. 23

[13] Ibid., p. 25

[14] ERBA, S. : *Une France pluriculturelle, Le débat sur l'intégration et les discriminations.*, Libro 2007, p. 13

[15] DEWITTE, P. : *Deux siècles d'immigration en France.*, La Documentation française 2003, p. 26

[16] BLANC-CHALÉARD, M.-C. : *Histoire de l'immigration.*, La Découverte 2001, p. 23

[17] Ibid., p. 25

[18] DEWITTE, P. : *Deux siècles d'immigration en France.*, La Documentation française 2003, p. 37

[19] DEWITTE, P. : *Immigration et intégration, l'état des savoirs.*, La Découverte 1999, p. 64

[20] LEQUIN, Y. : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.*, Larousse 2006, p. 357

[21] Ibid., p. 371

[22] DEWITTE, P. : *Deux siècles d'immigration en France.*, La Documentation française 2003, p. 54

[23] LEQUIN, Y. : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.*, Larousse 2006, p. 371

[24] BLANC-CHALÉARD, M.-C. : *Histoire de l'immigration.*, La Découverte 2001, p. 51

[25] DEWITTE, P. : *Deux siècles d'immigration en France.*, La Documentation française 2003, p. 29

- [26] LEQUIN, Y. : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.*, Larousse 2006, p. 385
- [27] DEWITTE, P. : *Deux siècles d'immigration en France.*, La Documentation française 2003, p. 70
- [28] DEWITTE, P. : *Immigration et intégration, l'état des savoirs.*, La Découverte 1999, p. 106
- [29] DEWITTE, P. : *Deux siècles d'immigration en France.*, La Documentation française 2003, p. 71
- [30] BLANC-CHALÉARD, M.-C. : *Histoire de l'immigration.*, La Découverte 2001, p. 61
- [31] LEQUIN, Y. : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.*, Larousse 2006, p. 399
- [32] NEUMANN, D. : *SVĚT: Poučení z historie.*, [Online], disponible sur: [http://neviditelnypes.lidovky.cz/svet-pouceni-z-historie-0wd-/p\\_zahranici.asp?c=A051114\\_201021\\_p\\_zahranici\\_wag](http://neviditelnypes.lidovky.cz/svet-pouceni-z-historie-0wd-/p_zahranici.asp?c=A051114_201021_p_zahranici_wag)
- [33] DEWITTE, P. : *Deux siècles d'immigration en France.*, La Documentation française 2003, p. 73
- [34] Ibid., p. 73
- [35] BORREL, C. : *Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005, Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004.* [Online], disponible sur: <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1098/ip1098.html>
- [36] VIE PUBLIQUE.FR. *A partir de 1974 : Fin des 30 glorieuses, mise en place d'une politique de contrôle des flux migratoire.* [Online], disponible sur: <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie->



[immigration/#A%20partir%20de%201974 :%20Fin%20des%2030%20glorieuses .%20mise%20en%20place%20d'une%20politique%20de%20contrôle%20des%20flux%20migratoires.](#)

[37] BLANC-CHALÉARD, M.-C. : *Histoire de l'immigration.*, La Découvert, Paris 2001, p. 74

[38] ERBA, S. : *Une France pluriculturelle, Le débat sur l'intégration et les discriminations.*, Librio 2007, p.17

[39] VIE PUBLIQUE.FR. *A partir de 1974 : Fin des 30 glorieuses, mise en place d'une politique de contrôle des flux migratoire.* [Online], disponible sur:

[http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-](http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/#A%20partir%20de%201974 :%20Fin%20des%2030%20glorieuses .%20mise%20en%20place%20d'une%20politique%20de%20contrôle%20des%20flux%20migratoires.)

[immigration/#A%20partir%20de%201974 :%20Fin%20des%2030%20glorieuses .%20mise%20en%20place%20d'une%20politique%20de%20contrôle%20des%20flux%20migratoires.](#)

[40] Ibid.

[41] GUÉLAMINE, F. : *Action sociale et immigration en France, Repères pour l'intervention.*, Dunod 2008, p.21

[42] BLANC-CHALÉARD, M.-C.: *Histoire de l'immigration.*, La Découvert, Paris 2001, p. 77

[43] VIE PUBLIQUE.FR. *A partir de 1974 : Fin des 30 glorieuses, mise en place d'une politique de contrôle des flux migratoire.* [Online], disponible sur:

[http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-](http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/#A%20partir%20de%201974 :%20Fin%20des%2030%20glorieuses .%20mise%20en%20place%20d'une%20politique%20de%20contrôle%20des%20flux%20migratoires.)

[immigration/#A%20partir%20de%201974 :%20Fin%20des%2030%20glorieuses .%20mise%20en%20place%20d'une%20politique%20de%20contrôle%20des%20flux%20migratoires.](#)

[44] Ibid.

[45] Ibid.

[46] Ibid.

[47] Ibid.

[48] ERBA, S. : *Une France pluriculturelle, Le débat sur l'intégration et les discriminations.*, Libro 2007, p. 24

[49] Ibid.

[50] VIE PUBLIQUE.FR. : *Contrôle de l'immigration : vers une immigration « choisie » ?*. [Online], disponible sur:  
<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/controle-immigration/controle-immigration-vers-immigration-choisie.html>

[51] GUÉLAMINE, F. : *Action sociale, Repères pour l'intervention.*, Dunod 2008, p. VIII

[52] Ibid., p. 23

[53] Ibid., p. 29

[54] LE MOIGNE, G., LEBON A. : *L'immigration en France.*, Presses Universitaire de France 2002, p. 13

[55] Ibid.

[56] GUÉLAMINE, F. : *Action sociale, Repères pour l'intervention.*, Dunod 2008, p. 3

[57] LE MOIGNE, G., LEBON A. : *L'immigration en France.*, Presses Universitaire de France 2002, p. 23

[58] THIERRY, X.: *Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni*. [Online], disponible sur:

<http://www.cairn.info/revue-population-2004-5-page-725.htm>

[59] Ibid.

[60] Ibid.

[61] INED.: *Par année, nationalité et continent*. [Online], disponible sur:

[http://www.ined.fr/fr/pop\\_chiffres/france/flux\\_immigration/depuis\\_1994/](http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/france/flux_immigration/depuis_1994/)

[62] LE MOIGNE, G., LEBON A.: *L'immigration en France.*, Presses Universitaire de France 2002, p. 25

[63] Ibid., p. 26

[64] Ibid., p. 65

[65] THIERRY, X.: *Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni*. [Online], disponible sur:

<http://www.cairn.info/revue-population-2004-5-page-725.htm>

[66] BLANC-CHALÉARD, M.-C. : *Histoire de l'immigration.*, La Découvert 2001, p. 77

[67] LE MOIGNE, G., LEBON A.: *L'immigration en France.*, Presses Universitaire de France 2002, p. 66

[68] Ibid., p. 67

[69] LEGIFRANCE. : *La Constitution - Préambule de la Constitution de 1946*. [Online], disponible sur:

<http://www.legifrance.gouv.fr/html/constitution/const02.htm>

[70] VIE PUBLIQUE.FR. : *Législation et réglementation : évolution du statut des étrangers*. [Online], disponible sur:

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/legislation-reglementation-statut-etrangeurs/>

[71] STORA, B., TEMIME, E. : *Immigrances, L'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle.*, Hachette Littératures 2007, p. 264

[72] Ibid.

[73] Ibid., p. 265

[74] Ibid.

[75] Ibid., p. 266

[76] Ibid., p. 268

[77] GUÉLAMINE, F. : *Action sociale, Repères pour l'intervention.*, Dunod 2008, p. 61

[78] Ibid., p. 59

[79] Ibid., p. 72

[80] Ibid., p. 64

[81] VIE PUBLIQUE.FR. : *Législation et réglementation : évolution du statut des étrangers*. [Online], disponible sur:

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/legislation-reglementation-statut-etrangeurs/>

[82] DROIT. : *Code civil*. [Online], disponible sur:

<http://www.droit.org/jo/copdf/Civil.pdf>

[83] GUÉLAMINE, F. : *Action sociale, Repères pour l'intervention.*, Dunod 2008, p. 76

[84] LE MOIGNE, G., LEBON, A. : *L'immigration en France.*, Presses Universitaire de France 2002, p. 107

[85] Ibid., p. 108

[86] Ibid.,p. 109

[87] BADIE, B., BRAUMAN, R., DECAUX, E., DEVIN, G., WIGTOL DE WENDEN, C. : *Pour un autre regard sur les migrations, Construire une gouvernance mondiale.*, La Découverte 2008, p. 64

[88] LE MOIGNE, G., LEBON, A. : *L'immigration en France.*, Presses Universitaire de France 2002, p. 30

[89] Ibid., p. 34

[90] Ibid.

[91] Ibid., p. 36

[92] GUÉLAMINE, F. : *Action sociale, Repères pour l'intervention.*, Dunod 2008, p. 147

[93] Ibid., p. 152

[94] PINCE, G.: *Bilan économique de l'immigration en France – Année 2004, Quand les chiffres parlent!*. [Online], disponible sur:  
<http://www.freeworldacademy.com/globalleader/IMMIG.htm>

[95] LE MOIGNE, G., LEBON, A. : *L'immigration en France.*, Presses Universitaire de France 2002, p. 59-60

[96] Ibid., p.59

[97] BAROU, J. : *Bref panorama de la situation des immigrés*. [Online], disponible sur:

[http://www.hommes-et-migrations.fr/archives/2006/1264/1264\\_barou.pdf](http://www.hommes-et-migrations.fr/archives/2006/1264/1264_barou.pdf)

[98] BLANC-CHALÉARD, M.-C. : *Histoire de l'immigration*., La Découverte, Paris 2001, p. 78

[99] GUÉLAMINE, F. : *Action sociale et immigration en France, Repères pour l'intervention*., Dunod 2008, p.147

[100] GISTI : *Les actifs étrangers sont deux à trois fois plus touchés par le chômage que les Français - Graphique 1*. [Online], disponible sur :

<http://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/chapitre-1-3.html>

[101] PLASSE, S. : *France : le chômage touche deux fois plus les immigrés*. [Online], disponible sur :

<http://www.afrik.com/article15577.html>

[102] GUÉLAMINE, F. : *Action sociale et immigration en France, Repères pour l'intervention*., Dunod 2008, p.148-149

[103] LEQUIN, Y. : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*., Larousse 2006, p. 444

[104] VIE PUBLIQUE.FR :  *limiter l'immigration subie... promouvoir l'immigration choisie*. [Online], disponible sur:

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/immigration-2006/immigration-choisie-immigration-subie/>

[105] LEQUIN, Y. : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*., Larousse 2006, p. 445

[106] DEWITTE, P. : *Deux siècles d'immigration en France*., La Documentation française, Paris 2003, p. 89

[107] GUÉLAMINE, F. : *Action sociale et immigration en France, Repères pour l'intervention.*, Dunod 2008, p.VIII

[108] ERBA, S. : *Une France pluriculturelle, Le débat sur l'intégration et les discriminations.*,Librio 2007 p. 56

[109] GUÉLAMINE, F. : *Action sociale et immigration en France, Repères pour l'intervention.*, Dunod 2008, p.93

[110] Ibid., p. 88

[111] Ibid.

[112] Ibid., p. 101

[113] ERBA, S. : *Une France pluriculturelle, Le débat sur l'intégration et les discriminations.*,Librio 2007, p. 56

[114] STORA, B., TEMIME, É. : *Immigrances, L'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle.*, Hachette Littératures 2007, p.170

[115] Ibid.

[116] LEQUIN, Y. : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.*, Larousse 2006, p. 386

[117] VIE PUBLIQUE.FR. *A partir de 1974 : Fin des 30 glorieuses, mise en place d'une politique de contrôle des flux migratoire.* [Online], disponible sur: <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/#A%20partir%20de%201974:%20Fin%20des%2030%20glorieuses.%20mise%20en%20place%20d'une%20politique%20de%20contrôle%20des%20flux%20migratoires>.

[118] LEQUIN, Y. : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.*, Larousse 2006, p. 466

[119] Ibid., p. 463

[120] VIE PUBLIQUE.FR. *A partir de 1974 : Fin des 30 glorieuses, mise en place d'une politique de contrôle des flux migratoire.* [Online], disponible sur: <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/#A%20partir%20de%201974:%20Fin%20des%2030%20glorieuses.%20mise%20en%20place%20d'une%20politique%20de%20contrôle%20des%20flux%20migratoires.>

[121] LEQUIN, Y. : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.*, Larousse 2006, p. 467

[122] BLANC-CHALÉARD, M.-C. : *Histoire de l'immigration.*, La Découverte, Paris 2001, p. 83

[123] STORA, B., TEMIME, É. : *Immigrances, L'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle.*, Hachette Littératures 2007, p.176

[124] Ibid.

[125] Ibid., p. 177

[126] Ibid., p. 179

[127] Ibid.

[128] LEQUIN, Y. : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.*, Larousse 2006, p. 484

[129] VIE PUBLIQUE.FR. *A partir de 1974 : Fin des 30 glorieuses, mise en place d'une politique de contrôle des flux migratoire.* [Online], disponible sur:



[http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/#A%20partir%20de%201974 :%20Fin%20des%2030%20glorieuses .%20mise%20en%20place%20d'une%20politique%20de%20contrôle%20des%20flux%20migratoires.](http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/#A%20partir%20de%201974%20Fin%20des%2030%20glorieuses.%20mise%20en%20place%20d'une%20politique%20de%20contrôle%20des%20flux%20migratoires)

[130] Ibid.

[131] VIE PUBLIQUE.FR. : *Législation et réglementation : évolution du statut des étrangers*. [Online], disponible sur:

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/legislation-reglementation-statut-etranagers/>

[132] VIE PUBLIQUE.FR : *Un arsenal législatif et réglementaire renforcé, au service de la maîtrise des flux migratoires*. [Online], disponible sur:

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/immigration-2006/reglementation-legislation-flux-migratoires/>

[133] Ibid.

[134] VIE PUBLIQUE.FR. *Europe : vers une politique commune d'immigration*. [Online], disponible sur:

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/europe-vers-politique-commune-immigration.html>

[135] Ibid.

[136] BLANC-CHALÉARD, M.-C. : *Histoire de l'immigration.*, La Découverte, Paris 2001, p. 9

[137] Ibid., p. 19

[138] THIERRY, X.: *Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni*. [Online], disponible sur:

<http://www.cairn.info/revue-population-2004-5-page-725.htm>

[139] INED : *Par année, nationalité et continent*. [Online], disponible sur:

[http://www.ined.fr/fr/pop\\_chiffres/france/flux\\_immigration/depuis\\_1994/](http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/france/flux_immigration/depuis_1994/)

[140] INED : *Par motif d'admission en 2006*. [Online], disponible sur:

[http://www.ined.fr/fr/pop\\_chiffres/france/flux\\_immigration/motif\\_admission\\_2003/](http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/france/flux_immigration/motif_admission_2003/)

[141] LE MOIGNE, G., LEBON, A. : *L'immigration en France.*, Presses Universitaire de France 2002, p. 32

[142] INSEE : *Taux de chômage des immigrés selon le sexe et l'âge*. [Online], disponible sur:

[http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATCCI03308](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCI03308)

[143] INSEE : *Répartition des immigrés et des non-immigrés selon le diplôme.*, [Online], disponible sur:

[http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATSOS07236](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATSOS07236)

## 13 Références bibliographiques et sources d'information

### 13.1 Monographie

BADIE, Badie, BRAUMAN, Rony, DECAUX, Emmanuel, DEVIN, Guillaume, WIHTOL DE WENDEN, Catherine : *Pour un autre regard sur les migrations, Construire une gouvernance mondiale.*, Paris, La Découverte, 2008, ISBN 978-2-7071-5479-8

BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude : *Histoire de l'immigration.*, Paris, La Découverte, 2001. (Repères;327), ISBN 2-7071-3585-2

DEWITTE, Philippe : *Immigration et intégration, l'état des savoirs.*, Paris, La Découverte, 1999. (Textes à l'appui.), ISBN 2-7071-2956-9

DEWITTE, Philippe : *Deux siècles d'immigration en France.*, Paris, La Documentation française, 2003, ISBN 2-11-005472-7

ERBA, Salvator : *Une France pluriculturelle, Le débat sur l'intégration et les discriminations.*, Paris, Librio, 2007, ISBN 978-2-290-00033-5

GUÉLAMINE, Faïza : *Action sociale et immigration en France, Repères pour l'intervention.*, Paris, Dunod, 2008, ISBN 978-2-10-051833-3

LE MOIGNE, Guy, LEBON, André : *Immigration en France. 5<sup>e</sup> ed.*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, ISBN2-13-052770-1

LEQUIN, Yves : *Histoire des étrangers et de l'immigration en France.*, Larousse, 2006, ISBN 2-03-582-631-4

NOIRIEL, Gérard : *Population, immigration et identité nationale en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle.*, Paris, Hachette, 1992, ISBN2-01-016677-9

STORA, Benjamin, TEMIME, Émile : *Immigrances, L'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle.*, Hachette Littératures, 2007, ISBN 978-2-01-237261-0

### ***13.2 Sources électroniques***

BAROU, Jacques : *Bref panorama de la situation des immigrés*. [Online], 2006.

Disponible sur:

[http://www.hommes-et-migrations.fr/archives/2006/1264/1264\\_barou.pdf](http://www.hommes-et-migrations.fr/archives/2006/1264/1264_barou.pdf)

[consulté le 5 avril 2009]

BORREL, Catherine : *Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005, Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004*. [Online], 2006. Disponible sur:

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1098/ip1098.html>

[consulté le 18 février 2009]

DROIT : *Code civil*. [Online], 2008. Disponible sur:

<http://www.droit.org/jo/copdf/Civil.pdf>

[consulté le 19 mars 2009]

GISTI : *Les actifs étrangers sont deux à trois fois plus touchés par le chômage que les Français - Graphique 1*. [Online], 2000. Disponible sur :

<http://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/chapitre-1-3.html>

[consulté le 5 février 2009]

INED: *Par année, nationalité et continent*. [Online], 2009. Disponible sur:

[http://www.ined.fr/fr/pop\\_chiffres/france/flux\\_immigration/depuis\\_1994/](http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/france/flux_immigration/depuis_1994/)

[consulté le 18 février 2009]

INED : *Par motif d'admission en 2006*. [Online], 2009. Disponible sur:

[http://www.ined.fr/fr/pop\\_chiffres/france/flux\\_immigration/motif\\_admission\\_2003/](http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/france/flux_immigration/motif_admission_2003/)

[consulté le 12 mars 2009]

INSEE : *Immigrés selon le pays d'origine*. [Online]. Disponible sur:  
[http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle\\_fiche.asp?ref\\_id=NATCCI02124&tabid=427&souspop=4](http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATCCI02124&tabid=427&souspop=4)  
[consulté le 19 avril 2009]

INSEE : *Taux de chômage des immigrés selon le sexe et l'âge*. [Online].  
Disponible sur:  
[http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATCCI03308](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCI03308)  
[consulté le 7 avril 2009]

INSEE : *Répartition des immigrés et des non-immigrés selon le diplôme.*,  
[Online], disponible sur:  
[http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATSOS07236](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATSOS07236)  
[consulté le 7 avril 2009]

LEGIFRANCE : *La Constitution - Préambule de la Constitution de 1946*.  
[Online]. Disponible sur:  
<http://www.legifrance.gouv.fr/html/constitution/const02.htm>  
[consulté le 15 mars 2009]

NEUMANN, Dušan : *SVĚT: Poučení z historie.*, [Online], 2005. Disponible sur:  
[http://neviditelnypes.lidovky.cz/svet-pouceni-z-historie-0wd-/p\\_zahranici.asp?c=A051114\\_201021\\_p\\_zahranici\\_wag](http://neviditelnypes.lidovky.cz/svet-pouceni-z-historie-0wd-/p_zahranici.asp?c=A051114_201021_p_zahranici_wag)  
[consulté le 8 mars 2009]

PINCE, Gérard : *Bilan économique de l'immigration en France – Année 2004, Quand les chiffres parlent!*. [Online]. Disponible sur:  
<http://www.freeworldacademy.com/globalleader/IMMIG.htm>  
[consulté le 5 février 2009]

PLASSE, Stéphanie : *France : le chômage touche deux fois plus les immigrés.* [Online], 2008. Disponible sur :  
<http://www.afrik.com/article15577.html>  
[consulté le 7 avril 2009]

THIERRY, Xavier : *Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni.* [Online], 2007. Disponible sur:  
<http://www.cairn.info/revue-population-2004-5-page-725.htm>  
[consulté le 18 février 2009]

NOIRIEL, Gérard : *Histoire de l'immigration en France.* [Online], 2002.  
Disponible sur:  
<http://www.grioo.com/info3.html>  
[consulté le 4 janvier 2009]

VIE PUBLIQUE.FR: *A partir de 1974 : Fin des 30 glorieuses, mise en place d'une politique de contrôle des flux migratoire.* [Online], 2004. Disponible sur:  
<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/#A%20partir%20de%201974:%20Fin%20des%2030%20glorieuses.%20mise%20en%20place%20d'une%20politique%20de%20contrôle%20des%20flux%20migratoires.>  
[consulté le 23 février 2009]

VIE PUBLIQUE.FR : *Contrôle de l'immigration : vers une immigration « choisie » ?.* [Online], 2005. Disponible sur:  
<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/controle-immigration/controle-immigration-vers-immigration-choisie.html>  
[consulté le 23 février 2009]

VIE PUBLIQUE.FR. *Europe : vers une politique commune d'immigration.*  
[Online], disponible sur:

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/europe-vers-politique-commune-immigration.html>

[consulté le 23 février 2009]

VIE PUBLIQUE.FR : *Législation et réglementation : évolution du statut des étrangers.* [Online], 2005. Disponible sur:

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/legislation-reglementation-statut-etrangers/>

[consulté le 23 février 2009]

VIE PUBLIQUE.FR : *Limiter l'immigration subie... promouvoir l'immigration choisie.* [Online], 2007. Disponible sur:

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/immigration-2006/immigration-choisie-immigration-subie/>

[consulté le 23 février 2009]

VIE PUBLIQUE.FR : *Un arsenal législatif et réglementaire renforcé, au service de la maîtrise des flux migratoires.* [Online], 2007. Disponible sur:

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/immigration-2006/reglementation-legislation-flux-migratoires/>

[consulté le 23 février 2009]

## 14 Résumé

Le mémoire a pour but de donner au lecteur une vue globale sur la question d'immigration en France. En traçant l'histoire de l'immigration à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, à travers les deux grandes guerres et les Trente Glorieuses jusqu'à nos jours, il explique les raisons d'arrivées des immigrés dans le pays, leur rôle dans la société ainsi que leur intégration. La partie portant sur l'immigration actuelle se concentre surtout sur les problèmes sociaux, les grandes débats politiques et les conditions d'entrer, de séjourner et de travailler en France. Le mémoire étudie également l'influence d'immigration sur l'économie française. Un chapitre est consacré à l'évolution de la politique d'immigration. Le mémoire est complété par un petit sondage effectué parmi les immigrés résidant en France.



## 15 Resumé

Cílem této práce je poskytnout čtenáři celkový pohled do problematiky imigrace ve Francii. Práce sleduje jednotlivá historická období od 19. století, přes dvě světové války, období „Trente Glorieuses“, až po současnost. Vysvětluje důvody příchodu imigrantů do země, jejich roli ve společnosti a jejich integraci. Část práce zabývající se současnou imigrací se zaměřuje především na sociální problémy, nejčastěji politicky diskutovaná témata a na podmínky vstupu, pobytu a na pracovní podmínky imigrantů ve Francii. Práce rovněž zkoumá vliv imigrace na francouzskou ekonomii. Jedna kapitola je věnována vývoji francouzské imigrační politiky. Práce je doplněna malým průzkumem provedeným mezi imigranty žijícími ve Francii.

## 16 Annexes

### 16.1 Annexe 1 : Les étrangers en France 1851 – 1911

LES ÉTRANGERS EN FRANCE 1851-1911  
(en milliers)

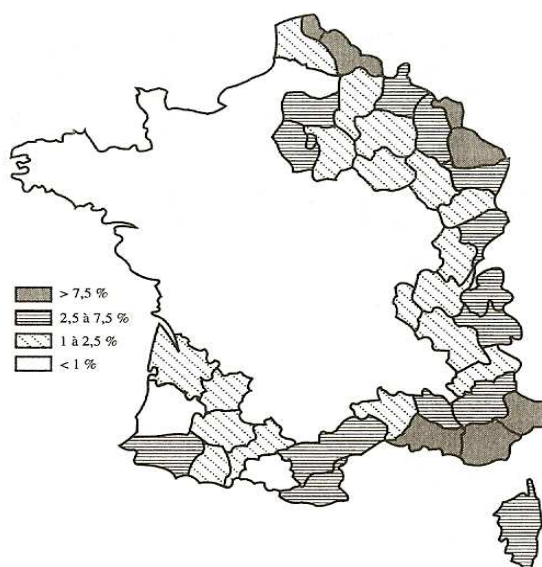
	1851	1861	1872	1881	1891	1901	1911
Belges	128	205	348	432	466	323	287
Italiens	63	77	113	241	286	330	419
Allemands*			39	82	83	90	102
Suisses	25	35	43	66	83	72	73
Espagnols	30	35	53	74	78	80	106
Total	381	506	676	1 001	1 130	1 052	1 160
% de la population	1,06	1,35	1,87	2,68	2,96	2,69	2,96

\* Avant 1870, confondus avec les Austro-Hongrois.

Source : Recensements.

[136]

LA POPULATION ÉTRANGÈRE EN 1901  
(en % de la population totale par département)



Source : J. Dupâquier (dir), *Histoire de la population française*, t. 4, PUF, 1988, p. 136.

[137]

## 16.2 Annexe 2 : Répartition des immigrés par pays d'origine 1962 – 1999

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	
	en %	en %	en %	en %	en %	en %	effectifs
<b>Europe</b>	<b>78,7</b>	<b>76,4</b>	<b>67,2</b>	<b>57,3</b>	<b>50,4</b>	<b>44,9</b>	<b>1 934 144</b>
Espagne	18,0	21,0	15,2	11,7	9,5	7,3	316 232
Italie	31,8	23,9	17,2	14,1	11,6	8,8	378 649
Portugal	2,0	8,8	16,9	15,8	14,4	13,3	571 874
Pologne	9,5	6,7	4,8	3,9	3,4	2,3	98 571
Autres pays d'Europe	17,5	16,1	13,1	11,7	11,4	13,2	568 818
<b>Afrique</b>	<b>14,9</b>	<b>19,9</b>	<b>28,0</b>	<b>33,2</b>	<b>35,9</b>	<b>39,3</b>	<b>1 691 562</b>
Algérie	11,6	11,7	14,3	14,8	13,3	13,3	574 208
Maroc	1,1	3,3	6,6	9,1	11,0	12,1	522 504
Tunisie	1,5	3,5	4,7	5,0	5,0	4,7	201 561
Autres pays d' Afrique	0,7	1,4	2,4	4,3	6,6	9,1	393 289
<b>Asie</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,6</b>	<b>8,0</b>	<b>11,4</b>	<b>12,8</b>	<b>549 994</b>
Turquie	1,4	1,3	1,9	3,0	4,0	4,0	174 160
Cambodge, Laos, Vietnam	0,4	0,6	0,7	3,0	3,7	3,7	159 750
Autres pays d'Asie	0,6	0,6	1,0	1,9	3,6	5,0	216 084
<b>Amérique, Océanie</b>	<b>3,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>2,3</b>	<b>3,0</b>	<b>130 394</b>
<b>Non déclaré</b>	<b>0,8</b>	<b>0,1</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
Effectif	2 861 280	3 281 060	3 887 460	4 037 036	4 165 952	4 306 094	4 306 094

Note : /// = absence de résultats due à la nature des choses.

Source : Insee, Recensements de la population, 1962-1999.

### 16.3 Annexe 3 : Par année, nationalité et continent 1994 – 2006

	1994	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Europe des quinze (1)</b>	47 697	42 552	42 744	42 085	40 000*	40 000*	40 000*
<b>Nouveaux Etats Membres (2)</b>	2 276	3 932	4 242	4 426	3 217	2 876	3 026
<b>Autres nationalités européennes (3)</b>	11 243	17 526	20 036	21 286	23 168	24 406	22 564
<b>Afrique</b>	34 748	78 753	94 317	101 658	100 567	95 309	92 194
<b>Asie</b>	13 123	25 234	29 027	30 346	29 310	29 274	29 918
<b>Amérique</b>	9 797	14 083	14 682	14 958	14 917	14 941	15 454
<b>Autres</b>	679	614	659	638	684	756	833
<b>Toutes nationalités</b>	119 563	182 694	205 707	215 397	211 863	207 562	203 989

Champ : France métropolitaine

(1) Etats membres de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège.

(2) Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque.

(3) Y compris la Turquie.

*\* « Depuis la loi du 26 Novembre 2003, la détention d'un titre de séjour est devenue facultative pour les étrangers ressortissants des 14 anciens Etats membres. Il en a résulté une diminution importante du nombre de titres délivrés. Afin de corriger provisoirement cette sous-évaluation, une estimation a été introduite, qui fixe le niveau de ces flux migratoires à 40000 en 2004 et 2005. L'estimation par nationalités détaillées pour cette zone géographique n'est pas fournie dans les tableaux. »*

### 16.4 Annexe 4 : Par motif d'admission en 2006

	Total	%	dont Afrique	%	dont Asie	%
Membre de famille	91 652	57%	63 620	69%	9 770	33%
Mineur	9 980	6%	6 536	7%	1 058	4%
Conjoint d'étranger	11 232	7%	7 241	8%	1 028	3%
Conjoint de Français	42 074	26%	30 940	34%	3 721	12%
Ascendant/descendant de Français	9 959	6%	8 472	9%	342	1%
Titre de séjour "Vie privée et familiale"	18 407	11%	10 431	11%	3 621	12%
Travailleur	7 731	5%	1 338	1%	1 903	6%
Etudiant	37 647	23%	14 632	16%	13 450	45%
Protection humanitaire	12 883	8%	7 131	8%	2 433	8%
Réfugié et apatride	7 127	4%	2 589	3%	1 923	6%
Titre de séjour "Etranger malade"	5 756	4%	4 542	5%	510	2%
Régularisation	2 374	1%	1 651	2%	471	2%
Indépendant économiquement	8 594	5%	3 772	4%	1 885	6%
Titre "Visiteur"	6 745	4%	1 932	2%	1 885	6%
Titre de séjour "Retraité"	1 849	1%	1 840	2%	0	0%
Motif inconnu	81	0%	49	0%	7	0%
Ensemble	160 962	100%	92 194	100%	29 918	100%

Champ : France métropolitaine

## 16.5 Annexe 5: Population active étrangère 1990 - 1999

Population active étrangère selon le statut,  
la catégorie socioprofessionnelle et l'activité économique  
en 1990 et 1999

<i>Statut/CSP/Activité économique</i>	<i>1990</i>	<i>1999</i>	<i>Évolution</i>
Selon le statut			
Actifs (a), dont	1 619 326	1 583 648	- 35 678
Actifs occupés (b)	1 297 384	1 200 182	- 97 202
Chômeurs (c), dont	321 784	383 321	+ 61 537
Chômeurs ayant déjà travaillé (d)	267 468	326 281	+ 58 813
Selon la CSP (b + d)			
Agriculteurs exploitants	9 460 0,6	9 920 0,6	+ 460 + 4,9
Artisans commerçants	100 174 6,4	105 008 6,9	+ 4 834 + 4,8
Cadres, prof. intell. supérieures	91 868 5,9	120 221 7,9	+ 28 353 + 30,9
Professions intermédiaires	127 287 8,1	169 400 11,1	+ 42 113 + 33,1
Employés	302 006 19,3	397 111 26,0	+ 95 105 + 31,5
Ouvriers	934 057 59,7	724 803 47,5	- 209 254 - 22,4
Total	1 564 852 100	1 526 463 100	- 38 389 - 2,5
Selon l'activité économique (b)			
Agriculture	44 276 3,4	39 360 3,3	- 4 916 - 11,1
Industrie	338 104 26,1	216 640 18,0	- 121 464 - 35,9
Construction	267 565 20,6	175 180 14,6	- 92 385 - 34,5
Tertiaire	647 439 49,9	769 002 64,1	+ 121 563 + 18,8
Total	1 297 384 100	1 200 182 100	- 97 202 - 7,5

Source : INSEE-Recensements (1/20).

**16.6 Annexe 6: Taux de chômage des immigrés selon le sexe et l'âge en 2007**

	Ensemble	dont		
		25 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans ou plus
Hommes actifs immigrés	13,5	14,6	12,2	12,1
Hommes actifs non immigrés	6,8	6,9	4,4	4,4
Ensemble des hommes actifs	7,4	7,5	5,2	5,2
Femmes actives immigrées	17,3	21,3	13,2	13,9
Femmes actives non immigrées	7,8	8,5	5,5	4,8
Ensemble des femmes actives	8,5	9,5	6,2	5,6
Ensemble de la population active immigrée	15,2	17,5	12,6	12,9
Ensemble de la population active non immigrée	7,3	7,6	5,0	4,6
Population active totale	8,0	8,4	5,7	5,4

Note : résultats en moyenne annuelle, en %

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans et plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1er au 4ème trimestre 2007.

[142]

**16.7 Annexe 7: Répartition des immigrés, des non-immigrés selon le diplôme**

Diplôme	Ensemble des immigrés	Ensemble des non immigrés	Ensemble de la population
Diplôme supérieur à Bac+2	14,3	12,6	12,8
Baccalauréat + 2 ans	6,4	11,8	11,3
Baccalauréat ou brevet professionnel	14,5	18,7	18,4
CAP, BEP	12,7	24,3	23,3
BEPC seul	7,5	12,2	11,8
Aucun diplôme ou CEP	44,7	20,3	22,5
Diplôme non déclaré	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	100,0	100,0	100,0
Effectif (en milliers)			

En 2007, en %

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15

[143]